

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 071-200069698-20250410-REF:242025-DE



SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle communale de Cruzille.

Date de convocation : 26 mars 2025

Présents :

M. BACHELET Robert (Le Villars)	M. PERRE Paul (Chardonnay)
M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)	M. PERRET Guy (Plottes)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)	M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)	M. PETIT Gilles (Ozenay)
M. COLIN Gérard (Tournus)	M. PIN Jean-Paul (Tournus)
M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DESROCHES Patrick (Viré)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus)
M. DUMONT Christian (Clessé)	M. THIELLAND Gérard (Montbellet)
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	M.VARIN René (Tournus)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. VEAU Bertrand (Tournus)
Mme GABRELLE Catherine (Royer)	M.VIROT Martin (la Chapelle sous Brancion)
M. GALEA Guy (Lugny)	
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	
M. IOOS Xavier (Préty)	
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	
Mme LEFRONT Anne (Tournus)	
Mme PAGEAUD Line (Tournus)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. GOURLAND Philippe (Lugny) → donne pouvoir à M. GALEA	Mme SIMOULIN Christine (Tournus) → donne pouvoir à M. PIN
M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) → donne pouvoir à M.CURTIL	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) → donne pouvoir à Mme SAINT HILARY
Mme MARTENS Anja (Tournus) → donne pouvoir à Mme LEFRONT	
Mme POTHIER Josette (La Truchère) → donne pouvoir à Mme DREVET	
M.SANGOY Marc (Bissy -la-Maconnaise) → donne pouvoir à M. JAILLET	

Absents excusés : M. CHARNAY Dominique (Burgy), Mme GARDIN Prisca (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Patricia

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 37

Membres en exercice : 41

Votants : 37

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Chaque année, la collectivité doit adopter son budget primitif pour l'exercice auquel il se rapporte, pour son budget général ainsi que l'ensemble de ses budgets annexes.

Le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. La date limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice.

Par l'adoption du budget, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites dans celui-ci, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En application des dispositions prévues par l'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit, préalablement au vote du budget, débattre des orientations budgétaires proposées par son Président et qui définissent les grandes lignes du budget de l'exercice. Ce débat a eu lieu au cours de la séance du **20 mars 2025**.

La proposition de Budget Primitif pour 2025, objet du présent rapport, s'inscrit dans le cadre des orientations retenues à l'occasion de ce débat.

Une présentation complète des propositions budgétaires pour chacun des budgets est jointe en annexe.

Les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction Administrative et Financière de la collectivité.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **D'adopter le Budget Primitif 2025 du budget principal tel que présenté en annexe ;**
- **D'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe Pépinières d'entreprises tel que présenté en annexe ;**
- **D'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe SPANC tel que présenté en annexe ;**
- **D'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe ZA Ecarlate tel que présenté en annexe**
- **D'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe ZI Lacrost tel que présenté en annexe**
- **D'autoriser le transfert de crédits entre chapitre, selon la réglementation permise par la nomenclature M57, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.**

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 17.04.25



ID : 071-200069698-20250410-ERD242025-DE



BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION



SOMMAIRE

Grandes orientations du budget	3
Budget principal	7
Evolution des recettes de fonctionnement	7
Evolution des dépenses de fonctionnement	8
Budget 2025 par compétence	9
Projets d'investissement 2025	10
Dette	11
Equilibres d'investissement	11
Budgets Annexes	12
Budget annexe Pépinières d'entreprises	12
Budget annexe SPANC – Assainissement Non Collectif	14
Budgets annexes Zones d'activités	14

Grandes orientations du budget

Gestion des déchets, des enjeux cruciaux pour l'avenir environnemental du territoire

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour notre société, car leur accumulation pose des risques pour l'environnement et la santé publique. C'est pourquoi la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois met en œuvre un plan d'action afin d'améliorer la gestion des déchets sur son territoire. Ce plan a pour but principal de réduire la quantité de déchets produits, et de valoriser ceux qui ne peuvent être évités en favorisant leur réemploi ou leur recyclage.

Depuis le début de l'année 2023, nous constatons ainsi une diminution remarquable de nos ordures ménagères non recyclables. Parallèlement, nous observons une forte augmentation dans la collecte des emballages, recyclables à 99%, témoignant ainsi d'une volonté accrue des habitants de trier leurs déchets depuis l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 et de la collecte en porte-à-porte. Ces chiffres mettent en évidence deux aspects importants : d'une part, l'efficacité des nouvelles mesures de gestion des déchets mises en place par la Communauté de Communes avec la mise en place de la taxe incitative (TEOMI) notamment, et d'autre part, l'engagement des habitants à agir collectivement pour relever ce défi majeur pour notre société. Ainsi, nous sommes passés de 210 kg/habitant d'ordures ménagères en 2022 à 130 kg/habitant.

La mise en œuvre de la TEOMI va se poursuivre avec les levées de bacs d'ordures ménagères qui sont comptabilisées depuis le 1er janvier 2025 et seront facturés avec une année de décalage en 2026. Durant cette année 2025, la CCMT va effectuer des contrôles/tests avec la base de données usagers avant l'année de facturation. Les propriétaires seront redevables de la TEOM « classique » cette année et la part variable calculée sur les levées de 2025 sera facturée en 2026.

En parallèle, la collectivité va continuer de se focaliser sur son projet de déploiement du tri à la source des biodéchets avec la promotion du compostage individuel couplé à l'installation des nouvelles placettes de compostage partagées pour les communes qui n'en sont pas encore dotés et qui possèdent des habitats collectifs/centre-bourg. Les actions de sensibilisation pour le grand public et dans les écoles continueront jusqu'à la fin de ce projet en 2027.

L'un des projets importants à venir concerne le déploiement des nouvelles filières en déchèterie courant 2025, pour permettre de recycler et réemployer les articles de bricolages, jardin, articles de sports et loisirs et tout type de jouets. La collectivité sera également soutenue sur les déchets du bâtiment par des éco-organismes nouvellement agréés par l'État. Toutefois, la mise en œuvre de ces nouvelles filières nécessitera sans doute une réorganisation et un agrandissement des déchèteries, et une étude sera lancée en 2025 pour travailler sur cette évolution.

Economie : des structures dédiées au développement des entreprises

La CCMT est gestionnaire de deux outils en faveur du développement économique du territoire : la pépinière d'entreprises la Pépit' à Tournus et l'espace de coworking la Croisée à Fleurville. Destinée à soutenir l'entrepreneuriat local, la Pépit' a soutenu et accompagné près de 50 jeunes entreprises et permis la création de plus de 70 emplois depuis maintenant 10 ans. La Pépit' propose des locaux, 4 bureaux de 20 m² et 9 ateliers d'une superficie variable entre 60m² et 180m², à tarifs modérés pour une durée de 3 ans à des entreprises en création ou de moins de 3 ans. Ces entreprises bénéficient d'un accompagnement personnalisé gratuit et d'un accès

privilegié aux structures partenaires expertes dans la création d'entreprises (chambres consulaires, BGE ...)

Inauguré en 2020, l'espace de coworking, La Croisée, se veut un espace de travail hybride permettant aux différents acteurs du territoire de se rencontrer : entreprises, indépendants, artisans, et associations

Pour 2025, différentes actions sont prévues en matière de communication et animation, avec notamment la mise en place d'une stratégie de communication afin d'accroître la visibilité de la pépinière et de l'espace de coworking, la réalisation d'ateliers thématiques mensuels sur des sujets à enjeux pour les jeunes entreprises ou la réalisation d'événements spécifiques.

Développement économique, des actions pour la pérennité du territoire

Compétence clé de la collectivité, la CCMT engagera d'autres actions en matière de développement économique sur l'année 2025, et notamment :

- Réalisation d'une étude diagnostic économique opérationnel sur le territoire

Le maintien et le renouvellement du tissu économique sont des enjeux importants pour l'intercommunalité car garants de dynamisme local. Dans cette optique, une étude de diagnostic économique de son territoire a été lancée en janvier 2025 afin d'avoir une connaissance approfondie des besoins des entreprises endogènes. Cette étude doit à terme permettre à la CCMT d'avoir une vision claire des dynamiques économiques sur son territoire et d'éclairer son action à court, moyen et long terme en matière de développement économique.

Il s'agit pour la CCMT d'initier et s'inscrire dans une véritable démarche de stratégie de développement économique en partant des besoins du territoire.

- Mise en place d'une offre supplémentaire en matière d'accompagnement d'entreprises afin de consolider le tissu de TPE sur le territoire de la CCMT

En partenariat avec la BGE, la communauté de communes soutient un programme d'accélération, à destination des TPE en activité depuis moins de 3 ans avec un fort potentiel de développement. L'objectif est de soutenir et dynamiser le tissu de TPE présentes sur le territoire, constitué à plus de 80% de TPE/PME de moins de 10 salariés. D'une durée de 9 mois, avec un démarrage prévu en mars 2025, ce programme d'accompagnement, composé d'un suivi individualisé mais aussi de séances collectives, doit permettre aux chefs d'entreprise de monter en compétences sur différents domaines clés (développement commercial, marketing digital, stratégie d'entreprise) en vue de développer leurs entreprises.

Aménagement des zones d'activités

Localisée sur les communes de Viré et de Fleurville, la finalisation de l'extension de la ZA Ecarlate permettra de créer une zone d'emploi dynamique sur le territoire sud de la CCMT. Aujourd'hui 12 entreprises sont déjà présentes sur le site.

La dernière phase de travaux achevée en juin 2024 a permis de viabiliser 8 lots supplémentaires sur une surface de 18000m², qui seront commercialisés dans l'année 2025.

La CCMT souhaite également développer la capacité d'accueil d'entreprises au sein du territoire, de préférence des PME industriels/artisanales et prévoit une extension de la ZA de Lacrost afin de satisfaire les demandes d'implantation. Des travaux de viabilisation sont prévus sur une superficie de 19 000m² sur un foncier devenu constructible suite à l'adoption du PLUI en 2024.



La réhabilitation de la friche industrielle du Pas Fleury à Tournus est également un enjeu majeur pour le développement du territoire. La deuxième phase des travaux concerne la réhabilitation des bâtiments « arrière Seb » et « Metroz » actuellement en friche. L'opération consiste à réhabiliter et aménager à aménager 4579 m² de bâti et près de 7000 m² de terrains d'activités, dont la commercialisation sera orientée vers les activités tertiaires mais aussi artisanales, génératrices d'emplois. Une attention particulière est portée à la dimension écologique avec le souhait d'utiliser des énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque sur les toits des deux bâtiments.

Petite Enfance et Parentalité : un accompagnement renforcé pour les familles

La Communauté de Communes poursuit ses engagements avec la création d'un réseau parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Son événement phare, la Semaine de la Parentalité, se déroulera du 28 mars au 5 avril sur plusieurs communes du territoire, avec un financement CAF demandé à 80%. Par ailleurs, nos crèches doivent être mises aux normes de sécurité selon le décret du 30 août 2021, impliquant des travaux importants (portes sécurisées, rehausse de clôtures, pièces fraîches, réfection des cours...). Là encore, une demande de subvention à hauteur de 80% est déposée. Enfin, le Relais Petite Enfance poursuit son développement, notamment à Tournus, avec la consolidation de la commission d'attribution des places en crèche, garantissant un accès équitable aux familles.

Un Centre Social dynamique au service de tout le territoire

Le Centre Social maintient une offre variée pour les habitants du territoire. Le Service Adultes/Familles reconduit ses événements phares (Fête de la Soupe le 7/11, Saveurs du Monde le 17/05) et développe de nouvelles actions : ateliers parents-enfants chaque mercredi et animations itinérantes (bal des enfants, thé dansant, sorties avec ramassage en bus). Côté enfance, les accueils de loisirs 3-6 ans et 6-11 ans fusionnent, avec des travaux prévus pour mettre aux normes l'ALSH qui accueillera l'ensemble des enfants. Enfin, le Service Jeunesse évolue avec l'arrivée d'un nouveau référent le 1er mars 2025 et la consolidation des partenariats scolaires ainsi que des activités proposées.

Espace Jeunes : étude de faisabilité pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment

Une étude va être lancée en 2025 pour évaluer la faisabilité et l'opportunité d'un achat du bâtiment actuellement propriété du Département de Saône-et-Loire. Cette acquisition permettrait de rénover le site afin de le rendre plus efficace sur le plan énergétique et plus pratique, dans le but d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur notre territoire.

Finalisation du transfert de la compétence Eau et Assainissement

Au 1^{er} janvier 2026, la Communauté de communes devra prendre en charge la compétence relative à la gestion de l'eau et de l'assainissement actuellement dévolue aux communes. Ce transfert fait l'objet d'une étude et d'une évaluation d'impact depuis 2023, et sera finalisé dans l'année 2025.

Ce transfert doit permettre à termes d'avoir une gestion globale cohérente sur l'ensemble du territoire, avec notamment une tarification similaire après une période de lissage.

Mutualisation et services aux communes

L'année 2024 a permis de travailler les premiers éléments du projet de mutualisation des services entre la Communauté de communes et la ville centre. Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, deux services communs ont été créés concernant les ressources humaines et la gestion financières des deux collectivités.

A compter de mars 2025, la Direction générale de la ville centre sera également mise à disposition de la CCMT pour une période de 15 mois.

Dans le courant de l'année 2025, un schéma de mutualisation devrait être élaboré par la commission d'élus dédiée, permettant ainsi de définir sur le moyen/long terme les évolutions attendues de la mutualisation. Cette commission doit également travailler les premières bases de mise en œuvre des services aux communes. En effet, il est prévu, selon des modalités à définir, que les services communs mis en place puissent développer des prestations à destination des communes membre de la CCMT, pour les appuyer sur des volets techniques particuliers (carrières des agents, subventions, marchés publics, etc.).

Petits équipements sportifs

Un terrain multisport sera créé à Farges les Mâcon afin de créer un lieu attractif au sein de la Commune dont la population, en particulier le nombre d'enfants, a augmenté.

La Commune de Viré disposera également d'une nouvelle aire de jeux au parc communal situé à proximité de la crèche. Elle sera composée de plusieurs modules qui seront scindés en deux zones : l'une pour les petits et une seconde pour les plus grands.

Massif Sud Bourgogne

Le balisage des chemins de randonnée pédestre étant fini, l'année 2025 sera consacrée au balisage des sentiers VTT. Afin de mesurer la fréquentation de ces sentiers, il est prévu l'installation d'éco-compteurs.

Certains panneaux ont fait l'objet de dégradations à plusieurs reprises et la mise en place de caméra de chasse est donc envisagée pour tenter de dissuader les auteurs d'actes de vandalisme.

Piscine

Afin de rendre plus attractif l'espace cafétéria, du mobilier tels que des parasols, des fauteuils et des transats seront achetés.

Tourisme

La gestion de cette compétence est déléguée à l'Office de Tourisme, à qui la CCMT reverse une subvention annuelle de 200 000€, en partie financée par la taxe de séjour (environ 145 000€ annuel). En 2024, l'OT a connu une légère baisse de la fréquentation touristique mais les animations proposées ont connu un réel succès, toutes ont augmenté (visites guidées, escape Game, audioguides, ...). En 2025, l'association embauchera une nouvelle personne pour proposer des visites et des animations sur les ailes de saison, et une seconde à raison de 60 % pour assurer la communication, cette personne complètera son temps de travail à 40 % à la Communauté de Communes où elle sera en charge également de la communication et du Système d'Information Territoriale (SIT).

La Communauté de communes octroie également des subventions annuelles à d'autres associations pour des projets à vocation touristique.

Budget principal

Evolution des recettes de fonctionnement

Le détail de certains chapitres n'est mentionné que pour 2025, ce détail ne figurant pas à la présentation du budget 2024.

Recettes de Fonctionnement	Budget 2024	CA 2024	Budget 2025	Evolution entre budget €
Produits des services	747 700 €	747 758 €	703 050 €	-44 650 €
Impôts et taxes	7 333 076 €	7 311 243 €	7 432 625 €	99 549 €
<i>Dont impôts directs</i>		3 287 601 €	3 330 554 €	
<i>Dont TEOM</i>		1 804 616 €	1 831 030 €	
<i>Dont compensations TVA</i>		1 710 980 €	1 756 448 €	
Dotations et subventions	2 619 888 €	2 725 502 €	2 696 823 €	76 935 €
<i>Dont DGF</i>		894 495 €	931 222 €	
<i>Dont compensations fiscales</i>		525 368 €	538 201 €	
Produits courants	263 800 €	326 468 €	97 820 €	-165 980 €
<i>Dont loyers et charges</i>			97 820 €	
Amort. Subv. et neutralisations	184 000 €	216 353 €	260 000 €	76 000 €
Excédent antérieur reporté	2 698 945,26 €	2 698 945,26 €	3 217 726,59 €	518 781 €
Autres recettes	2 000 €	73 861 €	51 000 €	49 000 €
Total	13 849 409 €	14 100 131 €	14 459 045 €	609 636 €

Les éléments à retenir

Fiscalité, des taux maintenus en 2025

Aucune hausse des taux n'est prévue sur 2025, et l'évolution des bases fiscales est prise en compte pour le montant notifié par les services fiscaux pour 2025, à +2.42%.

Rappel des taux de fiscalité en vigueur

CFE :	26.34%	TEOM Zone 1 Tournus :	11.92%
Taxe foncière bâti :	5.91%	TEOM Zone 2 Tournus :	11.33%
Taxe foncière non bâti :	4.93%	TEOM Zone 3 Tournus :	8.13%
Taxe habitation add. :	3.54%	TEOM Zone 4 Tournugeois :	8.13%
		TEOM Zone 5 Maconnais :	8.13%

Dotations et subventions

Les dotations de l'Etat sont prévues en légère hausse car les transferts successifs du financement du SDIS et du centre social de Tournus devraient avoir pour conséquence de majorer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la collectivité.

Les aides liées à l'activité directe des services sont attendues à la baisse par rapport à 2024, notamment car cette année comprenait des régularisations de l'exercice précédent, qu'on ne retrouve donc pas sur 2025.

Produits courants

L'année 2024 comprenait le don de 224 k€ de l'Association Familiale du Tournugeois suite à l'arrêt de ses activités. Cette somme était exceptionnelle, et ne se retrouve pas au budget 2025, entraînant de fait une baisse importante sur cette ligne.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Budget 2024	CA 2024	Budget 2025	Evolution entre budget €
Charges générales	1 906 863 €	1 871 211 €	1 919 365 €	12 502 €
Charges de personnel	2 425 817 €	2 459 739 €	2 650 000 €	224 183 €
<i>Dont mises à disposition Centre social</i>		306 972 €	339 000 €	
Atténuation de produits	2 563 483 €	2 550 259 €	2 682 204 €	118 721 €
<i>Dont Attributions de compensation</i>		2 157 878 €	2 284 100 €	
<i>Dont FPIC</i>		294 647 €	300 000 €	
<i>Dont FNGIR</i>		97 734 €	98 104 €	
Charges de gestion	2 548 688 €	2 650 778 €	2 774 012 €	225 324 €
<i>Dont contribution SDIS</i>		663 008 €	689 571 €	
<i>Dont Fonds de concours communes</i>		267 659 €	285 000 €	
<i>Dont Subventions aux associations</i>		370 164 €	369 586 €	
<i>Dont collecte et traitement déchets</i>		911 295 €	928 782 €	
<i>Dont Concession Zone du Pas Fleury</i>		250 000 €	250 000 €	
Amortissements	650 091 €	732 640 €	790 000 €	139 909 €
Autofinancement invt.	3 549 086 €	0 €	3 620 754 €	71 668 €
Autres charges	205 381 €	36 087 €	22 710 €	-182 671 €
Total	13 849 409 €	10 300 715 €	14 459 045 €	609 636 €

Les éléments à retenir

Charges de personnel

Leur évolution est liée à plusieurs facteurs :

- La mise en place obligatoire de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 pour les agents de la collectivité
- La mise en œuvre des services communs
- Le coût, en année pleine (95% en 2024), des remboursements de mises à disposition des agents de la ville au titre de la compétence Enfance, Jeunesse, Famille,
- L'évolution naturelle des carrières des agents, la hausse des cotisations,
- Les recrutements ou avancements décidés par l'exécutif en 2024, qui produisent des effets en année pleine en 2025, et ceux à venir (direction environnement, chargée de communication notamment),

Avec la mise à disposition, sur un temps partagé, de la Directrice Générale des Services de la ville de Tournus, et le départ de la DGS actuelle de la CCMT, le coût de la Direction générale sera en diminution en 2025 par rapport à 2024.

Attributions de compensation

Suite au transfert du centre social de Tournus, elles sont structurellement en diminution (2.35 M€ en 2023, contre 2.22 M€ à périmètre courant 2025).

Toutefois, elles apparaissent en légère hausse entre 2024 et 2025, notamment en raison du fait que l'année 2025 comprend la régularisation, pour la période 2024, de l'évaluation dérogatoire au titre de ce transfert, votée par le Conseil communautaire en début d'année 2025.

A partir de 2026, et sans nouveau transfert de compétence, le montant sera de 2.22 M€ par an.

Charges de gestion

Elles sont en progression importante par rapport au budget 2024, mais elle est à relativiser car il y avait eu une décision modificative au budget 2024 afin d'ajuster les crédits, les dépenses réelles atteignant 2.65 M€ en 2024.

Le budget 2025 reste malgré tout en progression par rapport au réalisé 2024, notamment en raison des hausses des contributions aux organismes extérieurs, particulièrement sur le SDIS (+100 k€ sur 3 ans), et sur le montant prévisionnel des subventions à verser aux communes membres, qui évolue selon la progression du Fonds de péréquation et des bases fiscales (+43 k€ sur ces deux enveloppes).

Il faut également noter l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe Pépinières (+50 k€ de budget à budget). Cette hausse s'explique notamment par l'intégration de charges portées par le budget principal jusqu'en 2024. Ce mécanisme, qui restera à affiner en 2026, doit permettre de refléter le coût réel du budget annexe et des structures le composant.

Résultat annuel par compétence

Compétence	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Action économique	-213 490 €	-320 864 €	-325 282 €
Enfance, Jeunesse, Famille	-484 326 €	-588 391 €	-863 578 €
Services généraux	-671 058 €	-744 706 €	-913 744 €
Logement	164 574 €	23 650 €	59 440 €
Pôle environnement	208 398 €	303 349 €	136 617 €
Sports	-180 610 €	-174 195 €	-199 070 €
Tourisme	-101 562 €	-115 505 €	-134 150 €
Sous-total compétences	-1 278 074 €	-1 616 662 €	-2 239 767 €
Hors compétences	2 524 760 €	2 717 132 €	2 642 794 €
Total général	1 246 686 €	1 100 470 €	403 027 €

Projets d'investissement 2025

Politiques publiques	2025
Collecte et traitement des déchets	446 280 €
Appel à projet Tri des déchets	173 300 €
Déchetterie Péronne	1 320 €
Déchetterie Tournus	66 460 €
Colonnes de tri	18 000 €
Biodéchets	53 000 €
Autres investissements	134 200 €
Financements	132 100 €
<i>Appel à projet Tri des déchets</i>	<i>105 100 €</i>
<i>Autres investissements</i>	<i>27 000 €</i>
Enfance, jeunesse et Familles	251 620 €
Acquisition et rénovation Espace Jeunes	7 000 €
Travaux de mises aux normes structures EJJ	91 200 €
Autres investissements Petite enfance	44 720 €
Autres investissements Jeunesse et famille	108 700 €
Financements	77 000 €
<i>Travaux de mises aux normes structures EJJ</i>	<i>77 000 €</i>
Plateforme Territoriale de Données	10 098 €
Autres investissements	352 410 €
Administration générale	27 060 €
Aire d'accueil gens du voyage	16 800 €
Fonds de concours aux communes	150 000 €
GEMAPI	46 200 €
Sports et équipements sportifs	96 900 €
Tourisme	15 450 €
<i>Autres subventions attendues</i>	<i>65 500 €</i>
Total dépenses d'équipement brut	1 060 408 €
Subventions	274 600 €
FCTVA estimé	155 000 €
Total dépenses d'équipement net	630 808 €

Dettes

Encours de dette au 01/01/2025 :	532 601.50€
Remboursement en capital 2025 :	48 000.00€
Intérêts estimés en 2025* :	18 710.00€
Encours de dette au 31/12/2025 :	484 601.50€
<i>*y compris les ICNE (intérêts courus non échus)</i>	

Au 31 décembre 2025, la dette ne sera plus constituée que d'un seul emprunt relatif à la maison médicale, à taux fixe à 3.53%, et qui se terminera en 2036.

Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2025.

Equilibres d'investissement

Dépenses Investissement	Budget 2024	CA 2024	Budget 2025
Dépenses d'équipement	2 796 404 €	1 328 747 €	1 385 880 €
Dépenses d'équilibre	2 779 306 €		4 051 208 €
Remboursement des emprunts	80 711 €	78 292 €	49 500 €
Amortissements comptables	184 000 €	216 353 €	260 000 €
Opérations patrimoniales	530 000 €	529 930 €	0 €
Déficit antérieur reporté	936 975 €	936 975 €	81 689 €
Autres dépenses	5 000 €	5 000 €	0 €
Total	7 312 396 €	3 095 297 €	5 828 276 €

Recettes Investissement	Budget 2024	CA 2024	Budget 2025
Subventions	1 179 349 €	175 010 €	676 734 €
Dotations et fonds affectés	1 400 870 €	1 571 788 €	736 689 €
Emprunt	0 €	0 €	0 €
Autofinancement	3 549 086 €	0 €	3 620 754 €
Amortissements comptables	650 091 €	732 640 €	790 000 €
Opérations patrimoniales	530 000 €	529 930 €	0 €
Autres recettes	3 000 €	4 240 €	4 100 €
Total	7 312 396 €	3 013 608 €	5 828 276 €

Budgets Annexes

Budget annexe Pépinières d'entreprises

Les points essentiels du budget 2025

Sur ces structures, et particulièrement sur la Pépinière, il existe un système de refacturation depuis le budget principal, qui porte une partie des charges de ces structures. Jusqu'en 2024, ces charges étaient « calculées » forfaitairement, sans forcément de précision. A compter de 2025, ces refacturations seront calculées par rapport aux dépenses réelles, en essayant d'être au plus proche de la réalité des coûts. Ceci aura un impact non négligeable sur le budget pépinière, car un certain nombre de charges (fluides, assurances bâtiment, taxe foncière, etc.), n'était pas pris en compte jusqu'à présent. Ceci permettra d'avoir une meilleure vision du coût de chaque structure, et sera à affiner pour 2026.

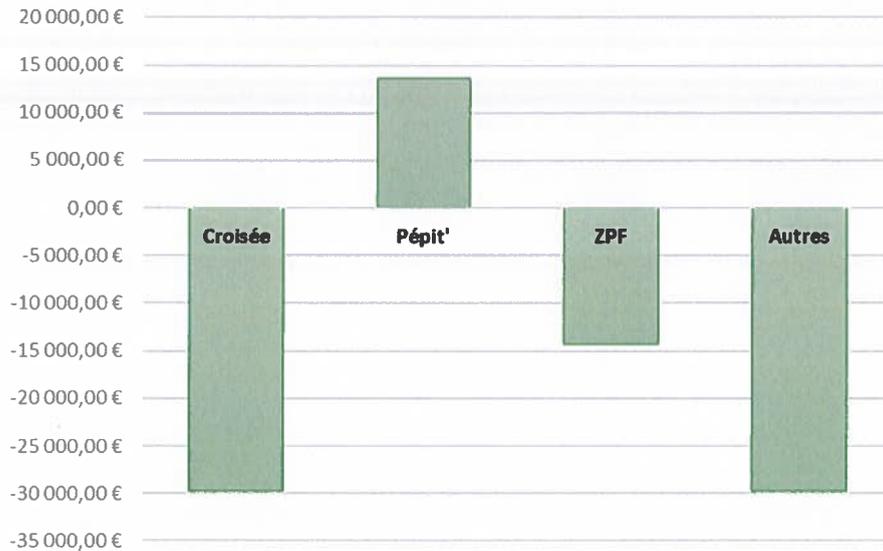
L'évolution des charges entre 2024 et 2025 au budget est essentiellement liée à ce changement. L'amortissement des immobilisations et des subventions devrait être affecté à chaque structure à compter de 2026 pour être encore plus près de la réalité des coûts.

Dépenses Fonctionnement	Budget 2024	CA 2024	Budget 2025	Evo. €
Charges générales	77 575 €	73 269 €	98 810 €	21 235 €
Charges de personnel	18 000 €	17 394 €	29 000 €	11 000 €
Intérêts de la dette	5 483 €	5 143 €	5 000 €	-483 €
Autofinancement invt.	76 565 €	75 876 €	76 000 €	-565 €
Autres charges	0 €	0 €	900 €	900 €
Total	177 623 €	171 682 €	209 710 €	32 087 €

Recettes Fonctionnement	Budget 2024	CA 2024	Budget 2025	Evo. €
Produits des services	13 200 €	7 648 €	4 500 €	-8 700 €
Locations et charges	95 190 €	89 209 €	88 838 €	-6 352 €
Subventions et aides	8 500 €	3 960 €	9 100 €	600 €
Subvention d'équilibre	11 000 €	21 132 €	60 072 €	49 072 €
Excédent antérieur reporté	1 042 €	1 042 €	0 €	
Autres recettes	48 690 €	48 690 €	47 200 €	-1 490 €
Total	177 623 €	171 682 €	209 710 €	32 087 €

Il convient de noter que la subvention d'équilibre prévue au budget 2024 avait été ajustée à la hausse en cours d'année du fait de recettes inférieures aux prévisions initiales. Elle a ainsi été portée à 30 000€ prévisionnel pour l'exercice 2024.

Résultat annuel 2025 par structure



L'affectation « autre » comprend notamment les charges liées à l'amortissement, qui devront être réaffectées en 2025 afin d'affiner le coût de chaque structure.

Investissements

Dépenses d'équipement	9 400.00€
Remboursement de la dette	20 000.00€
Amort. Des subventions	47 200.00€
Déficit antérieur reporté	416 388.03€
Dépenses non affectées d'équilibre budgétaire	610 365.97€
Autres dépenses	1 000.00€
Total dépenses d'investissement	1 104 354.00€
Subventions (Restes à réaliser 2024)	1 027 354.00€
Amortissement des immobilisations	76 000.00€
Autres recettes	1 000€
Total recettes d'investissement	1 104 354.00€

Dette

Encours de dette au 01/01/2025 :	145 000.00€
Remboursement en capital 2025 :	20 000.00€
Intérêts estimés en 2025* :	5 000.00€
Encours de dette au 31/12/2025 :	125 000.00€

**y compris les ICNE (intérêts courus non échus)*

La dette n'est constituée que d'un seul emprunt relatif à la Pépit', à taux fixe à 2.41%, et qui se terminera en 2035.

Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2025.

Budget annexe SPANC – Assainissement Non Collectif

Le budget du SPANC pour 2025 ne comprend que l'achat de prestations pour les contrôles (11 000€) et les recettes liées aux refacturations aux usagers de ces contrôles (11 000€).

Un travail devra toutefois être réalisé en 2025 pour ajuster le montant des refacturations au coût réel du service.

Un excédent au 31/12/2024 sera reporté sur 2025 pour 13 493.83€.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Budgets annexes Zones d'activités

ZA Ecarlate

Budget prévisionnel 2025

Aménagements et dépenses	124 377.00€
Ventes de terrains	0.00€
Déficit reporté de la zone au 01/01/2025	645 899.25€

Ecritures de stocks d'entrée	645 899.25€
Ecritures de stocks de sortie	770 276.25€

Déficit prévisionnel au 31/12/2025	770 276.25€
Emprunt d'équilibre à inscrire au budget	770 276.25€

Surfaces restant à vendre au 31/12/2025	24 897 m ²
Valeur nette des surfaces restant à vendre au 31/12/2025*	31€ / m ²

*Valeur du déficit en cours de la zone, ramenée à la surface restant à vendre, hors aménagements à venir.

ZI Lacrost

Budget prévisionnel 2025

Aménagements et dépenses	138 220.00€
Ventes de terrains	283 040.00€
Déficit reporté de la zone au 01/01/2025	260 113.56€

Ecritures de stocks d'entrée	260 113.56€
Ecritures de stocks de sortie	115 293.56€

Déficit prévisionnel au 31/12/2025	115 293.56€
Emprunt d'équilibre à inscrire au budget	115 293.56€

Surfaces restant à vendre au 31/12/2025	5 412 m ²
Valeur nette des surfaces restant à vendre au 31/12/2025*	21€ / m ²

*Valeur du déficit en cours de la zone, ramenée à la surface restant à vendre, hors aménagements à venir.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNAUGELOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle communale de Cruzille.

Date de convocation : 26 mars 2025

Présents :

M. BACHELET Robert (Le Villars)	M. PERRE Paul (Chardonnay)
M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)	M. PERRET Guy (Plottes)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)	M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)	M. PETIT Gilles (Ozenay)
M. COLIN Gérard (Tournus)	M. PIN Jean-Paul (Tournus)
M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DESROCHES Patrick (Viré)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus)
M. DUMONT Christian (Clessé)	M. THIELLAND Gérard (Montbellet)
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	M. VARIN René (Tournus)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. VEAU Bertrand (Tournus)
Mme GABRELLE Catherine (Royer)	M. VIROT Martin (la Chapelle sous Brancion)
M. GALEA Guy (Lugny)	
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	
M. IOOS Xavier (Préty)	
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	
Mme LEFRONT Anne (Tournus)	
Mme PAGEAUD Line (Tournus)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. GOURLAND Philippe (Lugny) → donne pouvoir à M. GALEA	Mme SIMOULIN Christine (Tournus) → donne pouvoir à M. PIN
M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) → donne pouvoir à M. CURTIL	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) → donne pouvoir à Mme SAINT HILARY
Mme MARTENS Anja (Tournus) → donne pouvoir à Mme LEFRONT	
Mme POTHIER Josette (La Truchère) → donne pouvoir à Mme DREVET	
M. SANGOY Marc (Bissy -la-Maconnaise) → donne pouvoir à M. JAILLET	

Absents excusés : M. CHARNAY Dominique (Burgy), Mme GARDIN Prisca (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Patricia

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 37

Membres en exercice : 41

Votants : 37

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Vu les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver les taux de fiscalité tels que proposés ci-dessous :

	2025
Taxe foncière sur le bâti	5.91 %
Taxe d'habitation sur les propriétés secondaires	3.54 %
Taxe foncière sur le non bâti	4.93 %
Cotisation foncière des entreprises	26.34 %
GEMAPI	60 000 €

- De mettre en réserve la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux voté (26.34%) et le taux maximum de droit commun (26.35%), soit : 0.01%
- De fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 à 60 000 €,
- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAYOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté dûtment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle communale de Cruzille.

Date de convocation : 26 mars 2025

Présents :

M. BACHELET Robert (Le Villars)	M. PERRE Paul (Chardonnay)
M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)	M. PERRET Guy (Plottes)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)	M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)	M. PETIT Gilles (Ozenay)
M. COLIN Gérard (Tournus)	M. PIN Jean-Paul (Tournus)
M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DESROCHES Patrick (Viré)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus)
M. DUMONT Christian (Clessé)	M. THIELLAND Gérard (Montbellet)
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	M. VARIN René (Tournus)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. VEAU Bertrand (Tournus)
Mme GABELLE Catherine (Royer)	M. VIROT Martin (la Chapelle sous Brancion)
M. GALEA Guy (Lugny)	
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	
M. IOOS Xavier (Préty)	
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	
Mme LEFRONT Anne (Tournus)	
Mme PAGEAUD Line (Tournus)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. GOURLAND Philippe (Lugny) → donne pouvoir à M. GALEA	Mme SIMOULIN Christine (Tournus) → donne pouvoir à M. PIN
M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) → donne pouvoir à M. CURTIL	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) → donne pouvoir à Mme SAINT HILARY
Mme MARTENS Anja (Tournus) → donne pouvoir à Mme LEFRONT	
Mme POTHIER Josette (La Truchère) → donne pouvoir à Mme DREVET	
M. SANGOY Marc (Bissy -la-Maconnaise) → donne pouvoir à M. JAILLET	

Absents excusés : M. CHARNAY Dominique (Burgy), Mme GARDIN Prisca (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Patricia

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 41

Conseillers présents ou représentés : 37
Votants : 37

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX DE LA TAXE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2025**

Vu les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence,

Vu le rapport d'orientation budgétaire dans lequel il est proposé de ne pas modifier les taux de TEOM sur 2025

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

Zones de perception	Communes concernées	Taux 2025
ZONE 1	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	11,92 %
ZONE 2	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	11,33 %
ZONE 3	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	8,13 %
ZONE 4	Toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes du Tournugeois	8,13 %
ZONE 5	Toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône	8,13 %

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois, se sont réunis à la salle communale de Cruzille.

Date de convocation : 26 mars 2025

Présents :

M. BACHELET Robert (Le Villars)	M. PERRE Paul (Chardonnay)
M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)	M. PERRET Guy (Plottes)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)	M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)	M. PETIT Gilles (Ozenay)
M. COLIN Gérard (Tournus)	M. PIN Jean-Paul (Tournus)
M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DESROCHES Patrick (Viré)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus)
M. DUMONT Christian (Clessé)	M. THIELLAND Gérard (Montbellet)
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	M.VARIN René (Tournus)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. VEAU Bertrand (Tournus)
Mme GABELLE Catherine (Royer)	M.VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
M. GALEA Guy (Lugny)	
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	
M. IOOS Xavier (Préty)	
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	
Mme LEFRONT Anne (Tournus)	
Mme PAGEAUD Line (Tournus)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. GOURLAND Philippe (Lugny) → donne pouvoir à M. GALEA	Mme SIMOULIN Christine (Tournus) → donne pouvoir à M. PIN
M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) → donne pouvoir à M.CURTIL	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) → donne pouvoir à Mme SAINT HILARY
Mme MARTENS Anja (Tournus) → donne pouvoir à Mme LEFRONT	
Mme POTHIER Josette (La Truchère) → donne pouvoir à Mme DREVET	
M.SANGOY Marc (Bissy -la-Maconnaise) → donne pouvoir à M. JAILLET	

Absents excusés : M. CHARNAY Dominique (Burgy), Mme GARDIN Prisca (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Patricia

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 37

Membres en exercice : 41

Votants : 37

**OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATION ECONOMIE SOLIDARITE
PARTAGE 2025**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

Besler
Levraut

ID : 071-200069698-20250410-ERD272025-DE

Lors de sa séance du 20 mars 2025, le conseil communautaire a délibéré concernant les subventions aux associations, avec parmi elles une subvention de 34 000€ à l'association Economie Solidarité Partage pour le Caddy Fleury.

La demande de l'association, qui tient compte de leurs propres éléments financiers, est de 29 694.90€ pour l'année 2025.

I→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'établir la subvention à l'association Economie Solidarité Partage à 29 694.90€ pour 2025, ce montant venant remplacer celui de 34 000€ voté lors de la délibération du 20 mars 2025.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christophe RAVOT**

**Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patricia Clement", is written over a horizontal line.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 17.04.25
ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

BESSEL
LE-TOUL

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournusais se sont réunis à la salle communale de Cruzille.

Date de convocation : 26 mars 2025

Présents :

M. BACHELET Robert (Le Villars)	M. PERRE Paul (Chardonnay)
M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille)	M. PERRET Guy (Plottes)
M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)	M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon)
Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)	M. PETIT Gilles (Ozenay)
M. COLIN Gérard (Tournus)	M. PIN Jean-Paul (Tournus)
M. CURTIL Sébastien (Uchizy)	M. PRECHEUR Bernard (Tournus)
M. DESROCHES Patrick (Viré)	M. RAVOT Christophe (Tournus)
Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)	Mme SAINT-HILARY Gaëlle (Tournus)
M. DUMONT Christian (Clessé)	M. THIELLAND Gérard (Montbellet)
M. DUMONT Marc (Saint-Albain)	M.VARIN René (Tournus)
M. FARAMA Julien (Tournus)	M. VEAU Bertrand (Tournus)
Mme GABRELLE Catherine (Royer)	M.VIROT Martin (la Chapelle sous Brancion)
M. GALEA Guy (Lugny)	
Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet)	
M. IOOS Xavier (Préty)	
M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux de Scissé)	
Mme LEFRONT Anne (Tournus)	
Mme PAGEAUD Line (Tournus)	

Excusés ayant donné pouvoir :

M. GOURLAND Philippe (Lugny) → donne pouvoir à M. GALEA	Mme SIMOULIN Christine (Tournus) → donne pouvoir à M. PIN
M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) → donne pouvoir à M. CURTIL	M. TALMEY Patrick (Martailly-Lès-Brancion) → donne pouvoir à Mme SAINT HILARY
Mme MARTENS Anja (Tournus) → donne pouvoir à Mme LEFRONT	
Mme POTHIER Josette (La Truchère) → donne pouvoir à Mme DREVET	
M.SANGOY Marc (Bissy -la-Maconnaise) → donne pouvoir à M. JAILLET	

Absents excusés : M. CHARNAY Dominique (Burgy), Mme GARDIN Prisca (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Patricia

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 37

Membres en exercice : 41

Votants : 37

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois

Vu la loi 2018- 1021 du 23 Novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement, du numérique, dite « loi Elan » notamment l'article 157 créant les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation du centre-bourg des communes ayant fonction de centralité.

Vu la convention d'opération de revitalisation de territoire signée le 20 Janvier 2020,

Vu la convention d'adhésion à Petites Villes de Demain signée le 5 juin 2021 ,

La convention tripartite Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) présentée ce jour au conseil communautaire sera signée par la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, la ville de Tournus et l'Etat le 12 mai prochain. Elle s'inscrit en continuité des précédentes conventions PVD et ORT et sera préalablement validée lors du comité de pilotage PVD valant ORT du 17 avril prochain.

D'une durée de 5 ans, allant de 2025 à 2030, cette convention marque le renouvellement de l'engagement des trois collectivités au dispositif. La convention tripartite Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a pour objectif de doter le territoire intercommunal d'une stratégie de revitalisation des centres villes en proposant un programme de développement de la Ville centre de Tournus, tout en confortant les centralités secondaires du territoire de l'intercommunalité.

Le projet de convention s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : développer une politique locale de l'habitat dynamique, qualitative et résiliente
- Orientation 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Orientation 3 : Développer l'accessibilité , la mobilité et les connexions pour un territoire attractif
- Orientation 4 : Embellir et rendre accessible l'espace public, le patrimoine et la qualité des paysages.
- Orientation 5 : Garantir un accès aux équipements et services publics modernisés et accessibles pour une vie locale active
- Orientation 6 : adapter le territoire aux changements climatiques

Le projet de convention compte au total 63 actions, chacune détaillée dans une fiche, dont :

- 10 sont portées par la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,
- 26 par les communes hors Tournus,
- 27 mises en œuvre par la Ville de Tournus.

La convention ORT offre aux signataires des moyens juridiques et fiscaux, dans des périmètres définis, de mise en œuvre des projets répondant à des enjeux préalablement identifiés de lutte contre la dévitalisation des centres villes.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- de valider la présente convention Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation des Territoires sous réserve d'une validation du présent document par les membres du comité de pilotage le 17 avril prochain,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention Petites Villes de Demain avec la ville de Tournus et l'Etat.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Ville de Tournus Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois

ENTRE

La Ville de Tournus

Représentée par Monsieur Bertrand VEAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 01 avril 2025,

Ci-après désignée par « Ville de Tournus »,

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois

Représentée par Monsieur Christophe RAVOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 avril 2025,

Ci-après désignée par « Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Yves SEGUY, Préfet de Saône et Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;



D'autre part,

- Vu le partenariat avec l'ANAH représenté par le délégué de l'Agence dans le Département,
- Vu le partenariat avec le Conseil Régional de la Région Bourgogne Franche Comté représenté par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente,
- Vu le partenariat avec le Conseil Départemental de Saône et Loire représenté par Monsieur André ACCARY, Président,
- Vu le partenariat avec le PETR Mâconnais Sud Bourgogne représenté par Madame Christine ROBIN Présidente,
- Vu le partenariat avec la Banque des Territoires représenté par Monsieur Cédric AYMONIER, Directeur Régional,
- Vu le partenariat avec la CCI 71 représentée par Monsieur Philippe Rouballay, Président,
- Vu le partenariat avec la CMA 71 représentée par Monsieur Jean Philippe Boyer, Président,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit en continuité de la précédente convention d'ORT en date du 20 janvier 2020 et de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain signée en date du 05 juillet 2021, dont elle prend le relais. Elle permet à la Ville de Tournus et la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois de développer une vision globale d'attractivité de leur territoire, en proposant un programme de développement de la Ville centre de Tournus, tout en confortant les centralités complémentaires à celle de Tournus.

Située au sud du département de la Saône et Loire, la Ville de Tournus fait partie de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois (regroupement de 24 communes) et est idéalement localisée à mi-chemin entre Lyon et Dijon, au cœur d'un territoire dont les collines et la Saône donnent à la région une douceur de vivre incomparable.

Avec ses 5 931 habitants, la ville de Tournus représente près de 40 % de la population de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois et joue ainsi un rôle important au sein de l'intercommunalité, mais aussi sur un territoire plus étendu, notamment vers l'ouest où l'on ne trouve aucun pôle urbain majeur à part Cluny, et dans une moindre mesure vers l'est (Bresse louchennaise). Tournus dispose en effet d'équipements structurants sur le plan scolaire (lycées, collège, écoles), médical (hôpital, maisons médicales), socio-culturel, sportif ou encore des services, et compte une offre importante de commerces et services marchands en centre-ville et en périphérie. Tournus rayonne ainsi au sein d'un bassin de vie (au sens de l'INSEE) de 12 700 habitants. Le ratio entre la zone d'influence et la population communale n'est donc que de 2 contre un ratio égal à 4 en général sur des pôles similaires, signe de l'importance de Tournus qui représente une part significative de la population locale, dans une région où les zones rurales sont prédominantes.

L'un des atouts essentiels de Tournus est sa position stratégique sur les axes de communication nord-sud. La Ville est en effet traversée par la RD 906 sur laquelle circulent environ 13 300 véhicules par jour et est desservie par l'autoroute A6 dont la sortie la plus proche est située à quelques minutes du centre-ville. La ville dispose également d'une gare SNCF positionnée sur la ligne Paris-Lyon qui place Tournus à environ une heure des centres-villes de Lyon et de Dijon et à une quinzaine de minutes de Chalon-sur-Saône et Mâcon. La fréquentation de cette gare est en forte croissance, témoignant de son rôle important dans les déplacements domicile-travail sur le territoire (le parking relais de la gare arrive d'ailleurs à saturation). Sur le plan touristique, le site abbatial St Philibert attire plus de 300 000 visiteurs par an, destination de choix à valoriser dans le cadre de ce nouveau projet de développement de Tournus 2025-2030.



La Ville de Tournus a lancé la phase opérationnelle de son programme de rénovation de l'habitat du centre-ville en 2018 par la signature d'une première convention OPAH-RU 2018-2024 avec l'Etat et ses partenaires, en vue d'apporter un soutien à la rénovation de logements privés. A cette convention s'est ajoutée la signature de plusieurs autres conventions complémentaires telle que la convention « Bourg-centre » qui a été signée avec le Conseil Régional BFC en 2019-2023 pour être reconduite de 2023-2026 en convention « Centralité Rurale en Région ». La Ville de Tournus s'est dotée du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires par une convention signée en 2020 puis le dispositif Petites Villes de Demain par la signature d'une convention d'adhésion en 2021. Toutes ces conventions sont venues consolider la politique de dynamisation de la ville et plus largement l'attractivité du territoire.

La présente convention s'inscrit en continuité des précédentes contractualisations dans le contexte de confirmation de la démarche de redynamisation engagée depuis 6 ans.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Elle s'inscrit en continuité de la précédente convention ORT et de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » et décrit le projet de territoire global de mise en œuvre d'un projet de transformation et de redynamisation de leurs centres-villes : adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, avoir une action sur le tissu urbain pour améliorer son attractivité dans une perspective de développement démographique, économique, de mixité sociale, d'animation, d'innovation et de développement durable.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2025-2030.

La Ville de Tournus a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 05 juillet 2021.

La présente convention cadre PVD valant ORT s'inscrit en cohérence avec les documents cadres qui lui sont supérieurs, en déclinant à l'échelle locale les grandes orientations précisées dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Mâconnais-Tournugeois approuvé le 21 décembre 2023, du SCOT du Mâconnais Sud Bourgogne en cours d'élaboration, du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Val de Saône signé le 28 janvier 2022 et du SRADDET de Bourgogne Franche-Comté approuvé le 16 septembre 2020.

Sur la base du projet de territoire intercommunal, la convention cadre PVD valant ORT décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour poursuivre sa démarche de transformation à court, moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La présente convention est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme de 2025-2030. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs et performance et d'impact.

La présente convention-cadre PVD valant ORT remplace la convention d'ORT préexistante et l'abroge.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Article 2. Les ambitions du territoire



Dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », la convention cadre PVD valant ORT est considérée par les élus de la Ville de Tournus et ceux de l'intercommunalité comme une opportunité de poursuivre le programme de rénovation de la Ville centre de Tournus, mais également d'impulser et accompagner une dynamique de rénovation des bourgs secondaires de Villes membres de la Communauté de Communes, tels que Lugny, Viré, Préty, tout en soutenant les zones très rurales du territoire, en cohérence avec la stratégie de revitalisation du territoire (à l'échelle de l'intercommunalité).

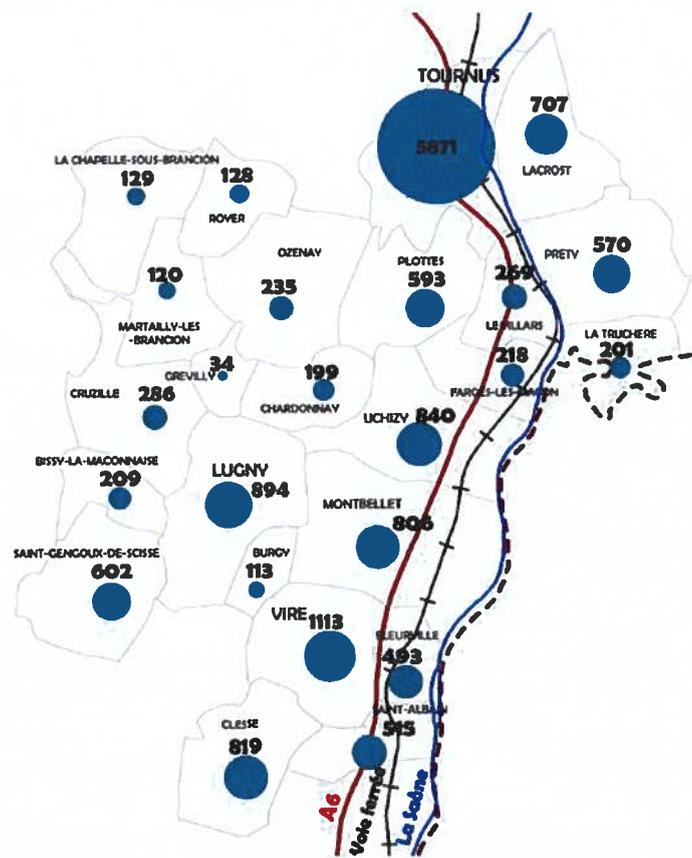
2.1 Stratégie intercommunale

La présente convention s'inscrit en cohérence avec la précédente convention ORT mise en œuvre de 2020 à 2025 et avec les ambitions de développement du territoire intercommunal portées par la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois et traduites dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les élus de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois ont ainsi défini un projet intercommunal, formalisé dans le PADD, ambitieux et équilibré, décliné autour de 3 grandes orientations stratégiques :

- Préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable ;
- Conforter l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations ;
- Promouvoir la création d'activités et de richesses.

Les élus souhaitent affirmer la capacité du territoire à offrir un cadre de vie de qualité en préservant et valorisant les atouts naturels et paysagers du territoire. L'ambition est de construire un territoire d'excellence autour du bien-être et de la qualité de vie en misant sur la qualité urbaine et architecturale pour garantir l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. Cette volonté s'accompagne d'une stratégie de valorisation touristique de ses bourgs et villages en prenant appui sur des sites patrimoniaux et naturels emblématiques mais aussi sur la richesse viticole de certaines communes. L'objectif intercommunal est de contribuer à une offre touristique globale et perceptible autour d'une image de marque du « Tournus Sud Bourgogne ».



Armature de la Communauté de Communes du



Mâconnais-Tournugeois

Le projet de développement territorial s'appuie sur la notion d'équilibre du poids de population au sein du territoire et selon l'armature urbaine constituée de Tournus, ville-centre de l'intercommunalité, de Lugny, bourg-centre structuré et du pôle villageois de Viré, Fleurville et Saint-Albain. L'enjeu du développement démographique de l'intercommunalité vise à favoriser l'accueil d'habitants en lien avec les capacités des équipements existants : écoles, commerces, services et administrations publiques, infrastructures et réseaux, et en confortant ainsi l'armature urbaine existante.

L'objectif de la collectivité est d'accueillir de 710 à 770 habitants d'ici 2035, correspondant à un besoin compris entre 887 et 963 logements, répartis entre la résorption de la vacance et la réhabilitation (230 logements) et la construction neuve (657 à 733 logements). La production de logements vise un renforcement de la polarité de la ville centre de Tournus (41 % des logements) et le maintien des polarités de Lugny (5 % des logements) et du pôle Viré – Fleurville – Saint-Albain (13 % des logements)

Enfin, en matière de développement économique, la priorité du territoire est de soutenir le développement des petites et moyennes entreprises afin de dynamiser l'emploi sur ce secteur. Cette stratégie prévoit d'organiser le maintien et l'accueil des entreprises avec un développement raisonné et l'implantation d'activités industrielles et artisanales au sein des zones d'activités existantes communautaires et des bourgs. Une attention particulière sera portée sur la réhabilitation des zones d'activités intracommunautaires dont l'objectif sera le développement d'entreprises industrielles. En complémentarité, les zones d'activités des bourgs (Préty, Lugny, Clessé) seront plutôt destinées à l'implantation de Très Petites Entreprises à vocation artisanale (moins de 8 salariés). Il s'agit également de garantir une diversité commerciale attractive, tout en veillant à privilégier les commerces en centralité urbaine et villageoise.

2.2 Stratégie communale pour la ville-centre

Idealement située à équidistance des villes de Mâcon et de Chalon-sur-Saône, la Ville de Tournus profite d'une situation géographique privilégiée. Bénéficiant d'une sortie d'autoroute A6, d'un passage de la rivière de la Saône en plein cœur de Ville, du site abbatial St Philibert joyau de l'art roman, d'entreprises fortement implantées mais aussi de deux restaurants étoilés, la Ville de Tournus dispose d'atouts en matière de développement économique, de tourisme, d'habitat, d'environnement, mais aussi de patrimoine naturel et architectural qui attirent de nouveaux habitants et de nombreuses entreprises et investisseurs désireux de s'implanter sur le territoire communal.

A l'échelle du secteur d'intervention du centre-ville, depuis le lancement de la phase opérationnelle de l'OPAH-RU en 2018, le centre-ville de Tournus a confirmé son attractivité par une dynamique de rénovation éprouvée (55 logements rénovés ou en cours de rénovation avec subventions, 4 logements adaptés à la perte d'autonomie avec subvention OPAH-RU et 75 logements rénovés ou en cours de rénovation hors subvention, 66 logements neuf construits), attiré de nouveaux commerces de proximité (solde commercial positif + 16 commerces en six ans) et rénové une partie des bâtiments et espaces publics du cœur de ville.

Forte de ce bilan encourageant, la Ville de Tournus poursuit la rénovation de son centre-ville patrimonial par la reconduction des deux nouvelles conventions OPAH-RU et ORT de 2025 à 2030, selon un secteur d'intervention élargi correspondant aux contours du Site Patrimonial Remarquable du centre-ville de Tournus.

Si en 2018, l'enjeu majeur était de créer une dynamique de rénovation pour relancer la reconquête du centre-ville, aujourd'hui, l'objectif est bien d'asseoir la notoriété reconnue de Tournus par l'accompagnement de projets d'habitat hautement qualitatifs et audacieux, alliant solutions modernes et valorisation patrimoniale.

Le réaménagement des bâtiments et des espaces publics se poursuit également, pour offrir une qualité de vie privilégiée aux usagers que ce soit dans l'utilisation des services publics accessibles dans un cadre rénové mais aussi dans l'usage d'espaces publics réaménagés agréables à vivre. Dans ce contexte, la Ville de Tournus engage l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique à l'échelle du territoire communal afin d'établir une gestion anticipée des travaux en matière de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux dont ceux



du centre-ville bénéficiant d'une protection au titre des Monuments Historiques, mais aussi de réfléchir à une mutualisation et/ou d'une rationalisation de ce patrimoine.

L'accent sera à nouveau mis sur l'accompagnement de la dynamique commerciale. La rénovation des logements fera revenir de nouveaux habitants qui seront de potentiels futurs consommateurs des commerces du centre-ville. Dans ce contexte, l'objectif est de créer le cadre le plus propice à l'installation de commerçants, proposant ainsi une offre commerciale la plus complète et diversifiée possible.

Enfin, la Ville de Tournus engage une réflexion globale en matière de mobilités afin de valoriser et de développer les équipements existants (gare routière, gare SNCF, voie bleue) mais aussi de mettre en place des actions en faveur du développement des mobilités douces. L'ensemble de ces initiatives participe à l'attractivité de la Commune notamment en matière touristique, d'habitat et de développement économique et environnemental.

Ainsi, la nouvelle convention PVD pour la ville-centre s'articulera autour de quatre enjeux majeurs :

1. La reconduction du soutien à la rénovation des logements par l'accompagnement des porteurs de projets dans la rénovation de logements qu'elle soit globale ou plus spécifiquement énergétique, sortie d'indignité, ou d'adaptation à la perte d'autonomie.
Une attention particulière sera portée sur la lutte contre les logements vacants et les passoires énergétiques par un suivi personnalisé des immeubles concernés.
2. La poursuite de la rénovation des espaces et bâtiments publics afin d'offrir des services de proximité modernes et accessibles aux usagers, ainsi qu'un cadre de vie agréable et qualitatif.
3. Le renouvellement de l'appui à la dynamique commerciale du cœur de Ville pour confirmer la vitalité économique de la commune, véritable levier d'attractivité pour les investisseurs, les touristes, les habitants souhaitant contribuer à la dynamique de rénovation du centre-ville.
4. Le développement des mobilités douces à l'échelle de la Ville au travers d'un schéma des mobilités actives, que ce soit dans les déplacements en centre-ville, les jonctions entre les différents quartiers de la Ville ou encore l'optimisation des équipements existants.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Orientation 1 DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE

Objectifs :

- **Poursuivre la production de logements** à l'échelle intercommunale selon l'objectif global fixé dans le PLUi, ainsi qu'en centre-ville de Tournus selon les objectifs de la nouvelle OPAH-RU 2025-2030.
- Optimiser l'armature urbaine intercommunale existante en menant une politique dynamique en faveur de la rénovation de l'**habitat ancien**, à Tournus grâce au programme de redynamisation du centre-ville, ainsi que dans le pôle secondaire de Lugny et dans les pôles villageois de Viré, Fleurville et Saint Albain.
- Renforcer la **résilience des logements** face aux défis liés aux changements climatiques tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
- Intervenir en matière de **renouvellement urbain dans des zones spécifiques**, telles que sur le quartier dégradé Granges Convois, et agir spécifiquement pour la rénovation d'immeubles identifiés comme prioritaires dans le centre-ville de Tournus.
- Préserver le patrimoine bâti existant de Tournus, marqueur d'attractivité de la commune (l'élaboration du **PSMV du centre-ville de Tournus**, dont les objectifs permettront la production de logements



conformément à la réglementation de l'ANAH pour améliorer leur résilience face aux changements climatiques tout en conservant leurs qualités patrimoniales).

Orientation 2 FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Objectifs :

- Soutenir la **création d'entreprises** à l'échelle intercommunale en intensifiant le développement par la pépinière d'entreprises La pepi't à Tournus et l'espace de co-working La Croisée à Fleurville.
- Favoriser les implantations d'activités économiques à Tournus (**zone d'activité économique** l'ancien site industriel du « Pas Fleury » (friche industrielle)), notamment en proposant une offre immobilière spécifique
- Favoriser l'implantation **d'activités industrielles et artisanales** par le développement des zones d'activités communautaires de Tournus, Viré-Fleurville et Lacrost et répondre à la demande croissante en matière d'immobilier d'entreprises des PME.
- Garantir une **diversité commerciale et de service** attractive en soutenant le développement des pôles de centralité (Tournus, Lugny), tout en encourageant le commerce de première nécessité de proximité dans les zones rurales.
- Poursuivre la **lutte contre la vacance commerciale** avec une politique locale de soutien aux activités commerciales sur l'ensemble du territoire, à Tournus comme dans les villages.
- Faire du **tourisme** le moteur de développement du territoire par la consolidation des deux pôles touristiques du territoire : développement de l'attractivité touristique de Tournus, valorisation du site patrimonial de Brancion.
- Faire coexister le **développement agri-viticole** avec le développement urbain, en valorisant ces activités comme des atouts pour la notoriété et l'attractivité du territoire tout en prévenant les conflits d'usage.

Orientation 3 DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Objectifs :

- Améliorer l'accès aux pôles d'équipements et d'emploi en favorisant le recours à l'intermodalité.
- Poursuivre la sécurisation de la Route Départementale 906 traversant Tournus.
- **Développer et favoriser les mobilités douces** en centre-ville de Tournus et ses connexions avec le reste de la Ville, et proposer des zones de stationnement en périphérie du centre-ville pour accorder une place plus importante aux mobilités douces en cœur de ville.
- Collaborer avec les partenaires de la mobilité (SNCF, Région) pour développer et faciliter l'utilisation des **transports en commun**.



- Entretien et développer un maillage de **sentiers de randonnées** dans le Massif Sud Bourgogne pour contribuer à l'attractivité du territoire pour les habitants et les visiteurs.

Orientation 4 **EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE, ET LA QUALITE DES PAYSAGES**

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du territoire intercommunal par une meilleure **qualité des espaces publics** : embellissement des espaces publics (tels que la réhabilitation des quais de Saône ou du quartier abbatial à Tournus), requalification des entrées de villes et villages dégradées, et embellissement des traversées urbaines.
- Valoriser le **patrimoine architectural** du territoire, promouvoir les bâtiments et sites remarquables qui témoignent de l'histoire locale.
- Préserver et mettre en valeur la diversité des **paysages naturels**, la biodiversité et les fonctions écologiques du territoire.

Orientation 5 **GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE**

Objectifs :

- Garantir un maillage **d'équipements et de services de proximité** sur l'ensemble du territoire (France Service, équipements sportifs, équipements culturels et de loisirs) , afin de répondre aux besoins des habitants de chaque commune et cohérent avec la stratégie de revitalisation du territoire.
- Moderniser et rendre accessible différents équipements publics culturels de la ville-centre Tournus au bénéfice de l'ensemble des communes de l'intercommunalité (médiathèque-ludothèque, cinéma, Hôtel Dieu Musée Greuze...).
- Développer et moderniser les **équipements scolaires** : rénover et regrouper les groupes scolaires de Tournus (projet « Ecole de Demain »), maintenir ou rénover l'ensemble des écoles du territoire pour répondre aux enjeux environnementaux et aux nouveaux besoins de l'enseignement.

Orientation 6 : **ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (orientation transversale)**

Objectifs :

- Réhabiliter les logements pour améliorer leur résilience face aux changements climatiques (cf. orientation 1)
- Adapter le développement urbain en tenant compte des nouveaux enjeux environnementaux, notamment en limitant l'artificialisation des sols et en promouvant des aménagements urbains



écoresponsables (espaces verts en centre-ville, zones d'infiltration d'eau, production et utilisation d'énergies renouvelables)

- Faire de la transition énergétique un vecteur de développement, par exemple en adaptant le territoire pour accueillir et promouvoir le cyclotourisme.
- Mieux gérer le cycle de l'eau, en limitant les risques de ruissellement et d'érosion des sols, en préservant les cours d'eau et leurs abords et en maintenant et modernisant les infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fur et à mesure par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition du secteur d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de Tournus est présenté en annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions de la présente convention Opération de Revitalisation du Territoire sont décrites dans les fiches actions figurant en annexe 3 et cartographiées en annexe 1. Ces fiches ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Les actions relatives à l'orientation 1



N° fiche action	Action	Maitrise d'Ouvrage	Observation	Statut Mature Non mature	Indicateurs d'évaluation
1.1	Atelier de la rénovation (activité habitat)	Ville de Tournus	La collectivité mobilise un agent chargée de mission revitalisation pour assurer ces missions.	Mature	Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs Nombre de nouvelles installations « durables » (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ) Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
1.2	Suivi et animation de l'OPAH-RU 2025-2030	Ville de Tournus	Montant estimé de la prestation : 280 000 € HT Montant OPAH-RU 2018-2024 *20% = 256 202 € HT Partenaires signataires : sera renseigné courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée	Mature	Nombre de transactions effectuées et nombre de dossiers d'urbanisme liés à la revitalisation accordés Nombre de visites techniques effectuées par l'opérateur Nombre de contacts, d'investisseurs, de fréquentation de la permanence à l'atelier de la rénovation. Nombre de dossiers de demande de subventions (PO et PB) validés Nombre de rénovations lancées hors subvention
1.3	Règlement d'attribution des aides communales dans le cadre de l'OPAH-RU	Ville de Tournus	Budget communal estimé : à préciser courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée.	Mature	Nombre de dossiers déposés avec un architecte (évaluer la qualité des projets subventionnés, budget de travaux, étendue des travaux effectués) Nombre de dossiers de demande de subventions octroyés par la Ville de Tournus
1.4	Opération façades 2025-2030	Ville de Tournus	Partenariat avec la Fondation du Patrimoine	Mature	Nombre de dossiers de subvention validés Nombre de ravalement de façade hors subvention
1.5	Participation à l'élaboration du PSMV	DRAC BFC	Etroite collaboration de la Ville et de la CCMT à l'élaboration du PSMV.	Mature	Nombre de logements rénovés selon le confort moderne
1.6	Instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants dès 2025	Ville de Tournus	Montant du taux : 21.36%	Mature	Nombre d'immeubles taxés chaque année Nombre de propriétaires intéressés de rénover leurs biens concernés par la vacance Immeubles faisant partie de la liste « à taxer » qui se rénovent
1.7	Rénovation isolation du bâtiment de la mairie et création d'un logement	Commune de Montbellet	Montant de travaux : 443 700 € HT Fonds de concours CCMT : 25 000 €	Mature	<u>Pour la rénovation énergétique de la Mairie :</u> Consommation énergétique du bâtiment <u>Pour la transformation du grenier en</u>



			Département : 65 000 € DETR 2025 : 133 110 € Commune de Montbellet : 220 590 Phase étude : 2024 Phase réalisation : 2025		logement : Durée d'occupation du logement par chaque locataire Turn over dans la location du studio
1.8	Construction d'une résidence sénior	Commune de Prény	Montant prévisionnel de travaux : 600 000€ Echéance de réalisation > 5 ans	Non Mature	Taux d'occupation des logements Durée d'occupation de chaque logement par locataire Nombre d'habitants de la Ville ayant pu accéder à ces logements
1.9	Rénovation d'une grange en logements et réfection de toiture	Commune de Royer	Montant prévisionnel de travaux : 170 000€ Echéance réalisation entre 2 et 5 ans	Non mature	Durée de location de chaque logement par locataire (turn over dans la location ou non) Quel parcours immobilier à la suite de la location de ce logement (est-ce un tremplin vers acquisition de logement ou non, stabilisation sur la commune ?)
1.10	Rénovation d'une grange en 2 appartements, une cantine et une garderie	Commune de Saint Albain	Budget non estimé Echéance de réalisation entre 2 et 5 ans	Non Mature	Durée de location de chaque logement par locataire (turn over dans la location ou non) Quel parcours immobilier à la suite de la location de ce logement (est-ce un tremplin vers acquisition de logement ou non, stabilisation sur la commune ?) Taux de fréquentation de la cantine et de la garderie
1.11	Transformation des anciennes halles en logements et commerces	Commune de Prény	Budget prévisionnel des travaux : 100 000 euros Echéance de réalisation à court terme	Non mature	Durée de location de chaque logement par locataire (turn over dans la location ou non) Durée location commerciale par locataire (turn over ou non)
1.12	Réalisation de travaux d'isolation dans le bâtiment « ancienne poste » propriété de la commune	Commune de Plottes		Non mature	Suivi et coût de l'opération

Les actions relatives à l'orientation 2



N° fiche action	Actions orientation 2	Maitrise d'Ouvrage	Observations	Statut	Indicateurs
2.1	Soutien à la création d'entreprises : animation de la pépinière d'entreprise, La Pepi't et l'espace de co-working la Croisée à Fleurville	CCMT	Animation par la chargée de développement local de la CCMT Subvention de fonctionnement Région BFC : 9100 €	Mature	Nombre de porteurs de projets/créateurs accompagnés Nombre d'entreprises créées Nombre d'emplois créés Nombre d'entreprises créées à n+5 Nombre de partenariats noués avec les acteurs experts
2.2	Réhabilitation des bâtiments « Arrière Seb » et « Metroz », actuellement en friche, sur la ZA du Pas Fleury	CCMT : signature d'un contrat de concession avec la SEMA 71	Fonds vert : 587 872 € Fonds friche : 220 628 € Conseil départemental Saône et Loire : 250 000 € DETR 2023 : 414 644 € CCMT : 2 988 536 M€ environ Phase de réalisation : 2023-2025	Mature	Nombre d'entreprises installées Taux d'occupation Nombre d'emplois créés
2.3	Favoriser le développement des zones d'activités : Finalisation de l'extension de ZA Ecarlatte sur Viré et Fleurville	CCMT	CCMT : 221 855, 96 € DETR 2021 : 190 496 € Phase de réalisation : Fin 2024-Début 2025	Mature	Nombre d'entreprises installées Taux d'occupation de la ZA Nombre d'emplois créés
2.4	Favoriser le développement des zones d'activités : extension de la ZA de Lacrost	CCMT	Budget prévisionnel : 138 274 € Phase de réalisation des travaux sur e deuxième semestre 2025	Mature	Nombre d'entreprises installées Taux d'occupation de la ZA Nombre d'emplois créés
2.5	Réalisation d'une étude diagnostic économique opérationnelle sur le territoire de la CCMT	CCMT	Budget engagé : CCMT 4000 € Euroserum via sa convention de revitalisation	Mature	Nombre d'entreprises et acteurs locaux interrogés qui seront effectivement mobilisés Nombre d'actions mises en œuvre à l'issue de ce diagnostic Retour d'avis des élus et des partenaires



2.6	Mise en valeur du site patrimonial de Brancion	CCMT	Budget CCMT annuel : 3300 €	Mature	Nombre de touristes accueillis Nombre de participants aux animations proposées
2.7	Soutien au fonctionnement de l'Office de Tourisme en vue de contribuer à une offre touristique globale : Tournus Sud Bourgogne	CCMT	Budget engagé CCMT : 200 000 €	Mature	Nombre de touristes accueillis Nombre de nuitées sur le territoire Taux de fréquentation par site touristique Nombre d'hébergements créés Nombre de lieux de restaurations ouverts Nombre de participants aux animations proposées Nombre de participation aux salons Taux de fréquentation du site internet Nombre de contacts et des publications vues sur les réseaux sociaux
2.8	Programme d'accélération à destination des TPE à fort potentiel de développement	CCMT	Euroserum : 22 500-25 000 € BGE Côte d'Or, Saône et Loire, Ain : 15 000 € Mâconnais beaujolais Agglomération : 10 000 € Communauté de communes Le Clunisois : 5000 € Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois : 5000 € Entreprises participantes : 5000 €	Mature	Nombre de porteurs de TPE accompagnées Degré de satisfaction concernant le contenu du programme des entreprises accompagnées
2.9	Atelier de la rénovation (activité commerces)	Ville de Tournus	Animation de l'atelier par le/la Chef-fe de projet PVD	Mature	Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs Nombre de nouvelles installations « durables » (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec



					analyse du motif de départ) Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
2.10	Reconduction de la taxe sur les friches commerciales	Ville de Tournus	Instauration de la taxe en 2024 et reconduite les années suivantes.	Mature	Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs Nombre de nouvelles installations durables supérieures à 3 ans (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ) Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
2.11	Aide à la rénovation des devantures commerciales	Ville de Tournus	Budget Ville de Tournus : 6000 €/an (2 000€ maxi par devanture rénovée, 3 dossiers par an)	Mature	Nombre de devantures rénovées avec subventions Nombre total de devantures rénovées avec et sans subvention (vérifier l'effet moteur de la subvention)
2.12	Actions de communication	Ville de Tournus	Partenariat avec Mag Ville. Budget annuel : 1800 € HT / 2040€ TTC Budget Galerie d'art à Ciel Ouvert : 4 700€ (1 exposition sur 5 ans) Soutien à l'UCIA (3 000 € de subv fonctionnement et 50% des actions UCIA) Dossier de candidature aux Labels Commune Touristique puis de station de tourisme	Mature	Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs Nombre de nouvelles installations durables supérieures à 3 ans (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ) Nombre d'adhérents à l'association des commerçants



Les actions relatives à l'orientation 3

N° fiche action	Actions orientation	Maitrise d'Ouvrage	Observations	Statut	Indicateurs d'évaluation
3.1	Poursuite de la sécurisation de la RD 906	Ville de Tournus	Cf plan en annexe 3 bis Budget : 61 780€ HT	Mature	Nombre de véhicules /jour empruntant la RD 906 (taux de fréquentation) Nombre d'accidents recensés / an
3.2	Poursuite du développement du réseau de circuit VTT et cyclotourisme dans le massif Sud Bourgogne en lien avec les autres intercommunalités	Ville de Tournus et intercommunalités concernées	Budget : 20 000 € (entretien de signalétique) Fonds de l'Entente Intercommunale CCMT et Entre Saône et Grosne uniquement, pas de partenaires financeurs.	Mature	Taux de fréquentation du réseau VTT Taux de fréquentation des cyclotourisme sur le territoire du Massif Sud Bourgogne
3.3	Réalisation d'un schéma des mobilités actives à l'échelle de la Ville de Tournus	Ville de Tournus	Budget étude : 30 000 €	Mature	Nombre d'actions effectivement réalisées
3.4	Poursuite de l'installation d'aménagements pour le stationnement des vélos (arceaux et abris)	Ville de Tournus	Budget : 2 652€ Ville de Tournus : 1 326 € CD 71 : 1 326 €	Mature	Nombre d'installations et leur répartition sur le périmètre d'étude Taux d'utilisation des installations Identification des besoins nouveaux suite à ces installations (augmentation du nombre d'installations...)
3.5	Réaménagement d'un terrain en friche industrielle (parcelle AL 124 située rive gauche, Quai Georges Bardin)	Ville de Tournus	Création d'une zone de stationnement et rénovation du bâtiment en front de rue sont envisagées sur ces parcelles.	Non mature	Capacité du projet à répondre aux enjeux du site et aux besoins de la collectivité.
3.6	Amélioration de l'accessibilité de la gare SNCF	Région BFC	Mise en accessibilité des quais Mise aux normes de la signalétique, de l'éclairage et du passage souterrain	Mature	Taux de fréquentation de la gare en particulier par les PMR
3.7	Aménagement du parking de la gare SNCF de Tournus	SNCF et Ville de Tournus	Etude de diagnostic et de faisabilité pour l'aménagement du parking de la gare SNCF de Tournus afin de favoriser l'intermodalité. Coût étude prévisionnel : 16 178 €, financé à 50% par la Ville et 50% par la SNCF	Mature	Taux de fréquentation du parking Taux de fréquentation de la gare
3.8	Réfection de la voirie RD 906 Sud	Commune de Saint Albain	Echéance de réalisation entre 2 et 5 ans	Non Mature	Nombre de véhicules /jour empruntant la RD 906 (taux de fréquentation) Nombre d'accidents recensés / an
3.9	Aménagement des espaces publics du cœur de village	Commune de Viré	Montant de travaux prévisionnel 730 000€ HT Echéance de réalisation 2025-2026	Mature	Nombre d'utilisateurs de la piste cyclable et restants équipements



Les actions relatives à l'orientation 4

N° fiche Action	Actions orientation 1	Maitrise d'Ouvrage	Observations	Statut	Indicateurs d'évaluation
4.1	Réalisation d'un plan guide de réaménagement des quais de Saône	ANCT et Ville de Tournus	Budget Ville de Tournus : 11 562,72 € TTC	Mature	Respect du planning de la mission Passage à l'étape suivante : sélection de l'AMO puis du MOE (=capacité à engager l'étape suivante si adhésion au plan guide)
4.2	Réalisation d'une étude de réaménagement de l'espace public autour du site abbatial	Ville de Tournus	Projet de sollicitation du CAUE pour proposer une étude de réaménagement sur ce périmètre.	Non Mature	Capacité du projet à répondre aux enjeux du site et aux besoins de la collectivité. Cout et délai d'exploration archéologique préventive
4.3	Etude de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville	Ville de Tournus	Accompagnement du CAUE ? ou sollicitation des crédits ANCT ?	Non mature	Capacité du projet à répondre aux enjeux du site et aux besoins
4.4	Mise en œuvre de la piétonnisation de la rue du Bac	Ville de Tournus	Budget étude BE Studis ingénierie : 2 500€ HT Complément Inddigo : 2 250 € HT Budget travaux : 35 000 €	Mature	Délai de réalisation des travaux Taux de fréquentation piétonne et cycliste de la rue
4.5	Mise en lumière du centre-ville par l'éclairage de bâtiments à l'architecture remarquable	Ville de Tournus	Budget étude : non évalué Contact de l'association Sites et Cités remarquables	Non mature	Consommation énergétique Nb de bâtiments éclairés Taux de fréquentation (si création d'un parcours lumière par exemple) Nombre de rénovation de bâtiments et façades engagées à proximité des bâtiments éclairés
4.6	Aménagement des places de l'Abreuvoir et de la Fontaine, avec zone de stationnement	Commune de Grevilly	Pas de dépense estimée Pas de calendrier annoncé	Non mature	Retombées positives (commentaires/avis favorables des usagers sur ce projet d'embellissement) Taux de fréquentation des places Taux de fréquentation du sentier de randonnée
4.7	Aménagement des quatre entrées de Bourg Et Déploiement du système de vidéoprotection (2ème phase)	Commune de Lugny	Montant de travaux (entrées de Bourg) 128 000 € Montant de travaux vidéoprotection 30 000 €	Mature	<u>Aménagement des quatre entrées de bourg :</u> Avis des usagers sur ce projet d'embellissement <u>Déploiement système de vidéoprotection :</u> Taux de résolution des affaires
4.8	Réhabilitation de la place de la Mairie	Commune de Montbellet	Pas de dépense estimée Echéance de réalisation entre 2 et 5 ans	Non mature	Avis des usagers sur ce projet de valorisation
4.9	Aménagement du	Commune de Préty	Montant de travaux	non	Taux de fréquentation de cet



	chemin bas en zone de rencontre		prévu 30 000€ Echéance de réalisation < 2 ans	mature	espace par les différents modes de déplacements y compris les déplacements doux (cet aménagement a-t-il incité au développement des modes de déplacement doux ?) Avis des usagers sur ce projet de valorisation
4.10	Aménagement de la zone de parking sur les quais (borne de recharge électrique, terrain de pétanque et aire de jeux pour enfants)	Commune de la Truchère	Pas de budget estimé Echéance de réalisation entre 2 et 5 ans	Non mature	Taux de fréquentation du parking Taux d'utilisation des bornes de recharge électrique Taux d'utilisation de l'aire de jeux
4.11	Création d'un parking et aménagement d'un parking/aire de jeux de la Chapelle des Arts	Commune de Montballet	Pas de budget estimé Echéance de réalisation entre 2 et 5 ans	Non mature	Taux de fréquentation du parking et de l'aire de jeux
4.12	Agrandissement de deux parkings (salle polyvalente et école)	Commune de Lacrost	Pas de dépense estimée pour ces deux projets Echéance de réalisation : Entre 2 et 5 ans (salle polyvalente) Inférieur à 2 ans (école)	Non mature	Taux de fréquentation des parkings Diversification des événements dans les deux équipements situés à proximité

Les actions relatives à l'orientation 5

N° fiche Action	Actions orientation	Maitrise d'Ouvrage	Observations	Statut	Indicateurs d'évaluation
5.1	Mise en œuvre des travaux tranches 2 et 3 médiathèque (extension avec regroupement bibliothèque et ludothèque, mise en accessibilité, modernisation)	Ville de Tournus	Budget travaux estimé y compris MOE : 1 400 000 € HT Subvention CR BFC : 200 000 € Subvention DRAC : 441 000 € (estimé)	Mature	Taux de fréquentation dans l'établissement après travaux Nombre de nouvelles activités proposées et leur taux de fréquentation
5.2	Projet de réaménagement du cinéma (façade, toiture et hall-espace d'accueil)	Ville de Tournus	Budget travaux : 888 000 € HT Subvention CR BFC : 300 000 € Subvention CD 71 : 22 500 € Subvention DETR : 273 000 €	Mature	Taux de fréquentation dans l'établissement après travaux
5.3	Poursuite du	Ville de	Pas de dépense	Mature	Taux de fréquentation lors



	partenariat avec l'Office du Tourisme pour l'animation des saisons estivales et hivernales à l'Hôtel-Dieu Musée Greuze	Tournus	prévisionnelle. Les dépenses engendrées sont remboursées intégralement par les recettes générées des différentes animations prises en charge par l'Office de Tourisme.		des manifestations
5.4	Etude de faisabilité « Ecole de demain » en cours	Ville de Tournus	Budget étude : 34 350 € HT Pas de subvention	Mature	Projet ou nombre d'actions préconisées et effectivement mises en oeuvre
5.5	Projet de développement de l'animation de la vie sociale à l'échelle communautaire	Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois	Budget de fonctionnement annuel : environ 1,8 M€ dont 640 K€ pour le centre social Budget d'investissement annuel : environ 200K€ annuel	Mature	Stabilisation ou augmentation de la fréquentation des services, actions et structures Actions prévues effectivement mises en oeuvre Mesure du niveau de satisfaction des usagers par une enquête Identification de l'origine géographique ou sociale des publics accueillis Amélioration du niveau d'implication des habitants Augmentation du niveau de coopération entre les services et acteurs locaux mesurée par des enquêtes auprès des partenaires Renforcement de l'attractivité de Tournus mesuré par le nombre de nouveaux arrivants ou d'installations familiales
5.6	Rénovation des vestiaires du stade de football, rénovation de l'église, de l'école et de la cour de récréation	Commune de Clessé	Enveloppe globale pour tous ces travaux 500 000€ Vestiaire : < 2 ans Eglise : entre 2 et 5 ans Ecole et cour de récréation : > 5 ans	Non Mature	Taux de fréquentation des équipements
5.7	Rénovation de la salle des fêtes (toiture, façade, chauffage) Rénovation de la bibliothèque	Commune de Royer	Montant de travaux estimé 72 000€ (salle des fêtes) Département : 14 400 € DETR 2025 : 25 200€ Commune Royer : 32 400€ Montant estimé 20 000€ (txv bibliothèque)	Mature	Taux de fréquentation de l'équipement Nombre et développement de nouveaux événements dans la salle des fêtes



5.7bis	Rénovation de la bibliothèque	Commune de Royer	Montant estimé 20 000€ Echéance de réalisation < 2 ans	Non mature	Taux de fréquentation de l'équipement Nombre et développement de nouvelles animations Nombre de prêts réalisés
5.8	Aménagement de l'ancien stade de football	Commune de Saint Gengoux de Scissé	Pas de dépense estimée Echéance de réalisation < 2 ans	Non mature	Taux de fréquentation du stade Nombre de nouveaux licenciés Nombre et développement de nouveaux événements sportifs
5.9	Création aire de jeux	Commune de Martailly les Brancion	Montant de travaux non estimé	Non mature	Taux de fréquentation de l'aire de jeux
5.10	Viabilisation de terrains constructibles	Commune de Saint Albain	Echéance court terme Budget estimé et exclusivement communal : 200 000 € /300 000 €	Mature	Nombre de logements produits Nombre d'habitants supplémentaires résidant dans ces nouveaux logements
5.11	Rénovation de la Chapelle des arts	Commune de Montbellet	Echéance Court terme Montant des travaux : 235 046 € HT Commune de Montbellet :168 277 € Département : 20 000 € DETR 2025 : 47 069.20 €	Mature	Taux de fréquentation de l'édifice Avis des usagers après travaux (indicateur qualitatif)

Les actions relatives à l'orientation 6

N° fiche Action	Actions orientation	Maitrise d'Ouvrage	Observations	Statut	Indicateurs d'évaluation
6.1	Installation de 15 bornes de recharge électrique (SYDESL)	CD71 et SYDESL	Gratuit pour la collectivité Frais pris en charge par l'opérateur privé Echéance de réalisation 2025	Non mature	Taux d'utilisation des bornes
6.2	Acquisition de parcelles du centre-ville et aménagement en espaces publics végétalisés	Ville de Tournus	Selon les opportunités qui se présentent. Cf. délibération du 2 juillet 2024. Budget annuel 15 000 €	Mature	Nombre de préemptions réalisées Motif d'échec de préemption/non réalisation de projet



6.3	Elaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)	Ville de Tournus	Budget étude : 32 000 €	Mature	Suivi des gains d'énergies réalisés Nb de bâtiments entretenus Nb de bâtiments rénovés
6.4	Installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain de la Nièvre	Commune de Lugny	Montant de travaux 55 000€ Echéance de réalisation < 2 ans	Non mature	Suivi des gains d'énergies réalisés Nombres de Kwh consommés Nombre de kwh produits
6.5	Construction d'une chaufferie bois	Commune de Lugny	Etude de faisabilité en cours Echéance de réalisation < 2 ans	Non mature	Suivi des gains en matière de consommation d'énergie Nombre de bâtiments alimentés en énergie
6.6	Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques	Commune de saint albain	Appui du Sydesl Court terme Montant des travaux : 50000 euros	Mature	Suivi des gains d'énergies réalisés Nombres de Kwh consommés Nombre de kwh produits
6.7	Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer rural	Commune de Préty	Budget estimé : 800 000 euros Echéance de réalisation 2-5 ans	Non mature	Suivi des gains d'énergies réalisés Nombres de Kwh consommés Nombre de kwh produits

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font



l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, la Ville de Tournus et la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement et à l'évaluation du programme. La Ville de Tournus assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Ville de Tournus et la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois s'engagent également à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. La démarche participative déployée par la Ville de Tournus depuis 2019 par le biais notamment d'ateliers citoyens assure un partage des fondements de chaque projet et garantit des échanges lors de la mise en œuvre de chaque programme d'actions. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Ville de Tournus et la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont elles sont maîtres d'ouvrage. Elle s'engagent également à suivre et épauler les actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage pour garantir la cohérence et le succès global du projet.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites



- villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :
 - Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT). Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires. ;
 - L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
 - Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
 - L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4 Engagements des autres opérateurs publics

6-4-1. ENEDIS

Par convention signée le 01.12.2022 avec la Ville de Tournus et la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois, ENEDIS propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » au travers d'une convention tripartite « ENEDIS ».



Cette dernière précise les modalités de partenariat entre les trois entités en matière d'amélioration de la connaissance des consommations du territoire, de la maîtrise de l'énergie du patrimoine bâti et du réseau d'éclairage public, d'action d'embellissement des postes de distribution et d'accompagnement dans le développement de projet de mobilité électrique (déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques).

6-4-2. GENDARMERIE DE TOURNUS

Signée le 20.06.2022 entre la Préfecture de Saône-et-Loire, la Compagnie de Gendarmerie de Macon et la Ville de Tournus, ce document annexe sécurité s'inscrit dans le prolongement de la convention de coordination signée avec la gendarmerie nationale en 2015 et actualisée en 2018-2019. Il affirme et renforce le partenariat avec les forces de l'ordre dans un objectif d'optimisation de la sécurité et la tranquillité publique. Il est annexé à la convention Petites Villes de Demain et précise les modalités de partenariat notamment en matière d'anticipation et d'accompagnement de projets, d'information, de prévention auprès des différents publics et instances, de coopération opérationnelle.

6.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. Dans ce contexte, la mise en place d'ateliers citoyens réguliers jusqu'en juin 2025 en vue de la construction collective de « Tournus 2032 » illustre l'engagement fort de la Ville en faveur de la participation citoyenne.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre PVD valant ORT.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.



Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique. Elle se décompose en un comité de projet commun à l'OPAH-RU établie sur la ville de Tournus et de deux comités techniques, un dédié à l'OPAH-RU et un autre destiné au suivi de la convention PVD valant ORT.

Le comité de projet :

Sont systématiquement invités au comité de projet :

- Représentant(s) de l'Etat (DDT, ANAH, UDAP)
- Représentant(s) du Conseil Régional BFC,
- Représentant(s) du Département 71
- Représentant(s) de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,
- Représentant(s) de la Ville de Tournus,
- Représentant(s) du PETR Mâconnais Sud Bourgogne
- Représentant(s) de la Banque des Territoires
- Représentant(s) de l'équipe de suivi-animation de l'OPAH
- Représentant(s) de la CCI 71
- Représentant(s) de la CMA 71

Au besoin, les partenaires techniques tels que le Cerema, le CAUE, l'ADEME, VNF ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain pourront être conviés au comité de projet selon la nature des dossiers analysés.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Les comités techniques :

Le chef de projet PVD désigné alimente et anime le comité technique ORT composés des membres suivants :

- Représentant(s) de l'Etat (DDT, ANAH, UDAP)
- Représentant(s) du Conseil Régional BFC,
- Représentant(s) du Département
- Représentant(s) de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,
- Représentant(s) de la Ville de Tournus,
- Représentant(s) du PETR Mâconnais Sud Bourgogne



- Représentant(s) de la Banque des Territoires
- Représentant(s) de la CCI 71
- Représentant(s) de la CMA 71

La composition du comité technique portant sur l'OPAH-RU est précisée dans la convention.

Lors de ces comités techniques thématiques (ORT et OPAH-RU), sont présentés l'état d'avancement des dossiers techniques en cours et de projets de développement, préparation du comité du comité de projet, suivi des indicateurs d'évaluation.

Le chef de projet PVD désigné alimente et anime le comité technique ORT composés des membres suivants : représentants de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, de la Ville de Tournus, du Conseil Régional BFC, de la DDT.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi sur la base de l'outil GRIST, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment

pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme PVD a été lancé le 1er octobre 2020 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en octobre 2026. Les engagements des différents partenaires au titre du programme "petites villes de demain" sont effectifs à la date de signature du présent contrat, jusqu'à octobre 2026.

Au terme de la convention au titre du programme "Petites Villes de Demain", un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention vaut par ailleurs ORT telle que définie à l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation. Sa durée de validité est de 5 ans à compter de la date de signature. Les droits juridiques et fiscaux liés à cette convention s'appliquent sur 5 ans soit jusqu'au 12 Mai 2030.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention,





les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Dijon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Dijon.

Signé à Tournus, le 12 mai 2025

Ville de Tournus	Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois	L'Etat
Bertrand VEAU, Maire	Christophe RAVOT, Président	Yves SEGUY, Préfet



ORIENTATION 1

DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE

Les fiches-action de 1.1 à 1.13

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Atelier de la rénovation : animation en faveur du développement de la politique de l'habitat et de la dynamique commerciale dans le centre-ville de Tournus
Action n°	1.1 et 2.9
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	L'atelier de la rénovation prend en charge l'accompagnement des porteurs de projet immobiliers (habitat, commerce) en matière d'urbanisme réglementaire, de communication, de mise en réseau et assure la communication extérieure nécessaire au développement de ces projets : Mise en œuvre de l'atelier de la rénovation en tant que lieu unique d'accompagnement des investisseurs en matière de logement et des futurs acteurs économiques du territoire, lutte contre la vacance commerciale par la mise en réseau des propriétaires privés avec les futurs commerçants, accompagnement et conseils à la rénovation qualitative des immeubles (gestion des permanences ABF pour la rénovation intérieure et extérieure d'immeubles et des devantures commerciales).
Partenaires	Ville de Tournus Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois Chambre de Commerce et d'Industrie Association des commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	Local de l'atelier de la rénovation situé dans la Mairie de Tournus
Plan de financement prévisionnel / définitif	La collectivité mobilise un agent chargé de mission revitalisation pour assurer ces missions.
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs- Nombre de nouvelles installations « durables » (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ)- Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénover les bâtiments afin de faire revenir des habitants et des commerçants dans le centre-ville de tournus
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 17.04.25



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Suivi animation OPAH-RU assuré par le prestataire habitat
Action n°	1.2
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>Suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le centre-ville de Tournus.</p> <p>La mission de suivi-animation de l'OPAH-RU consiste à apporter à la ville de Tournus un appui technique pour la mise œuvre des objectifs de l'OPAH-RU, étude de renouvellement urbain du quartier Grange Convois, mise en œuvre de procédures coercitives de type ORI sur 2 à 3 immeubles et en matière de lutte contre l'habitat indigne.</p>
Partenaires	Partenaires signataires : sera renseigné courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimé du marché OPAH-RU : 280 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Partenaires signataires : sera renseigné courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée
Calendrier	OPAH-RU 2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le cadre de la convention OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de transactions effectuées et nombre de dossiers d'urbanisme liés à la revitalisation accordés- Nombre de visites techniques effectuées par l'opérateur- Nombre de contacts, d'investisseurs, de fréquentation de la permanence à l'atelier de la rénovation.- Nombre de dossiers de demande de subventions (PO et PB) validés- Nombre de rénovations lancées hors subvention

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	Rénover et améliorer la qualité des logements pour faire revenir des habitants
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Mise en œuvre d'un règlement d'attribution des aides financières communales à la rénovation de logements privés.
Action n°	1.3
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>Mise en œuvre d'un règlement d'attribution des aides financières communales, en complément des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental 71.</p> <p>Ces aides visent à encourager les propriétaires occupants à réaliser des travaux de rénovation de leurs logements, améliorer et développer le parc locatif privé, favoriser l'accession à la propriété de logements vacants, remédier aux problématiques d'insalubrité, de péril et soutenir la rénovation énergétique des logements, agir sur le cadre de vie des Tournusiens.</p>
Partenaires	A préciser courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget communal : à préciser courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A préciser courant 2025 lorsque la convention OPAH-RU sera validée
Calendrier	OPAH-RU 2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le cadre de la convention OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers déposés avec un architecte (évaluer la qualité des projets subventionnés, budget de travaux, étendue des travaux effectués) - Nombre de dossiers de demande de subventions octroyés par la Ville de Tournus
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénover et améliorer la qualité des logements pour faire revenir des habitants
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Mise en œuvre d'une opération façade 2025-2030
Action n°	1.4
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>Mise en œuvre d'un dispositif financier incitatif à la rénovation des façades sur la période 2025-2030.</p> <p>Les aides financières proposées pourront inciter les propriétaires à rénover les façades de leurs bâtiments et valoriser le cadre patrimonial du centre-ville.</p>
Partenaires	Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget prévisionnel : 75 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Ville de Tournus : 15 000 € budget annuel</p> <p>Budget communal uniquement</p> <p>Montant plafond de l'aide 3 000 €/demande</p> <p>Prévision de 5 dossiers par an</p>
Calendrier	Opération façade 2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le cadre de la convention OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers de subvention validés - Nombre de ravalement de façade hors subvention
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénover les façades et améliorer la qualité visuelle des bâtiments pour faire revenir des habitants et embellir le cadre de vie.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Participation à l'élaboration du PSMV du centre-ville de Tournus
Action n°	1.5
Statut	Mature (Approbation prévue en 2026)
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>Elaboration du PSMV qui se substituera au règlement de PLUi pour la zone du site patrimonial remarquable du centre-ville de Tournus.</p> <p>L'approbation d'un règlement de PSMV apportera un cadre réglementaire pour encourager les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux de rénovation de leurs logements, concilier les impératifs de rénovation de l'ANAH avec ceux de l'UDAP 71, augmenter les possibilités de rénover selon les attentes de confort moderne en centre-ancien (luminosité, ascenseur, création de petit extérieur, agir sur le cadre de vie des Tournusiens.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	DRAC : 429 720 € HT / 515 664 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRAC : 429 720 € HT / 515 664 € TTC
Calendrier	2021-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUi Mâconnais-Tournugeois
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements rénovés selon le confort moderne
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénover et améliorer la qualité intérieure et extérieure des bâtiments pour faire revenir des habitants et embellir le cadre de vie.
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Instauration d'une taxe sur les logements vacants
Action n°	1.6
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Instaurer une taxe sur les logements vacants pour inciter les propriétaires réfractaires à rénover de remettre leur bien sur le marché immobilier (vente) ou de le rénover. Par cette action directe sur le cadre de vie des Tournusiens, la Ville de Tournus entend remédier aux problématiques d'insalubrité, de péril et soutenir la rénovation patrimoniale et énergétique des logements.
Partenaires	DGFIP pour la transmission de la liste des locaux taxables
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Taux de la taxe : 21.36 %
Calendrier	2021-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'immeubles taxés chaque année - Nombre de propriétaires intéressés de rénover leurs biens concernés par la vacance - Immeubles faisant partie de la liste « à taxer » qui se rénovent
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre la vacance immobilière par la rénovation d'immeubles très dégradés et vacants depuis des années qui portent préjudice à la qualité du cadre de vie en centre-ville.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Rénovation isolation du bâtiment de la mairie et création d'un logement
Action n°	1.7
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montbellet
Description de l'action	<p>En 2022, la commune de Montbellet a fait établir des diagnostics énergie / isolation de l'ensemble de son patrimoine immobilier.</p> <p>Les conclusions de ce diagnostic ont montré la nécessité et l'urgence de rénover et isoler le bâtiment de la mairie. Ce dernier est en secteur ABF.</p> <p>En parallèle de ces futurs travaux, la commune a jugé utile de transformer le grenier localisé au-dessus de la salle de réunion de la mairie, en un studio qui servira à dynamiser le quartier du bourg.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	443 700 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds de concours CCMT : 25 000 € Département : 65 000 € DETR 2025 : 133 110 € Commune de Montbellet : 220 590 €
Calendrier	2024 : phase étude 2025 -2026: phase travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p><u>Pour la rénovation énergétique de la Mairie :</u> Consommation énergétique du bâtiment</p> <p><u>Pour la transformation du grenier en logement :</u> Durée d'occupation du logement par chaque locataire</p>

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

	Turn over dans la location du studio
Conséquence sur la fonction de centralité	Mener une politique attractive et de qualité en matière d'habitat Conforter l'équilibre de l'armature urbaine Dynamiser les bourgs
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Construction d'une résidence sénior de 4 logements
Action n°	1.8
Statut	Non mature
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Opérateur privé
Description de l'action	<p>La commune a été contacté par un opérateur privé qui souhaite construire une résidence senior contenant 4 logements dans le secteur inscrit en OAP dans le PLUI (secteur de la rue bourgeoise).</p> <p>Cette OAP consiste à densifier le village (12 à 16 logements prévus) à proximité immédiate du centre historique, ainsi qu'à améliorer l'accueil et la déambulation des visiteurs extérieurs, en valorisant le caractère patrimonial de Préty.</p> <p>Ce projet traduit la volonté communale de proposer une offre en logement diversifiée sur son territoire, dont une répondant aux besoins des personnes séniors. Il représente une action concrète de développement prévue dans le cadre du PLUi.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	600 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Echéance de réalisation long terme > 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux d'occupation des logements</p> <p>Durée d'occupation de chaque logement par locataire</p> <p>Nombre d'habitants de la Ville ayant pu accéder à ces logements</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mener une politique d'habitat attractive</p> <p>Dynamiser les bourgs et renforcer les pôles villageois</p>
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Rénovation d'une grange en logements et réfection de toiture
Action n°	1.9
Statut	Non Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Royer
Description de l'action	<p>La commune de Royer souhaite réhabiliter une ancienne grange d'une superficie de 200m² localisée dans le bourg. Le projet consiste en la création de 1 ou 2 logements et d'un local pour les services techniques de la commune. Ce projet n'était pas inscrit dans les prévisions du PLUi.</p> <p>Les travaux consistent en la réfection de la toiture et l'ensemble du gros œuvre. Grâce à une rénovation de bâti existant, ce projet permettra de proposer une offre en logement supplémentaire sur la commune pour accueillir de nouveaux habitants voire de nouvelles familles avec enfants. Il participe ainsi à la redynamisation du territoire communal.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	170 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Echéance de réalisation moyen terme entre 2 et 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Durée de location de chaque logement par locataire (turn over dans la location ou non)</p> <p>Quel parcours immobilier à la suite de la location de ce logement (est-ce un tremplin vers acquisition de logement ou non, stabilisation sur la commune ?)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mener une politique d'habitat attractive</p> <p>Dynamiser les bourgs</p>
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Rénovation d'une grange en 2 appartements, une cantine et une garderie
Action n°	1.10
Statut	Non Mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Albain
Description de l'action	La commune a acheté une grange en 2019. Son objectif est de rénover ce parc immobilier et de la transformer en 2 appartements et une cantine et garderie périscolaire
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget non estimé
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Echéance de réalisation moyen terme entre 2 et 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Durée de location de chaque logement par locataire (turn over dans la location ou non)</p> <p>Quel parcours immobilier à la suite de la location de ce logement (est-ce un tremplin vers acquisition de logement ou non, stabilisation sur la commune ?)</p> <p>Taux de fréquentation de la cantine et de la garderie</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mener une politique d'habitat attractive</p> <p>Garantir un maillage d'équipements de proximité</p> <p>Dynamiser les bourgs</p>
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Transformation des anciennes halles en logements et commerces
Action n°	1.11
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Opérateur privé sur la commune de Préty
Description de l'action	<p>Le bâtiment des anciennes halles est composé de 2 granges, d'une cour et d'un bâtiment annexe et localisé en plein cœur de la commune.</p> <p>Un opérateur privé souhaite transformer l'ensemble en logements et en commerce de première nécessité/appoint. Ce projet vient augmenter à la fois l'offre en logement mais aussi en petit commerce de proximité sur la commune, ce qui contribue à la dynamique d'attractivité de ce village et par extension, l'image positive du territoire à l'échelle intercommunale.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court terme < 2 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Durée de location de chaque logement par locataire (turn over dans la location ou non)</p> <p>Durée location commerciale par locataire (turn over ou non)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mener une politique d'habitat attractive</p> <p>Garantir un maillage d'équipements de proximité</p> <p>Dynamiser les bourgs</p>
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT DYNAMIQUE, QUALITATIVE ET RESILIENTE
Action nom	Réalisation de travaux d'isolation dans le bâtiment « ancienne poste » propriété de la commune
Action n°	1.12
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Plottes
Description de l'action	<p>La commune de Plottes souhaite rénover le bâtiment ancienne poste transformé en logement. Localisée rue du boeuf (parcelle cadastrée BI 310) et d'une superficie de 80m², ce logement est actuellement en location. Des travaux d'isolation sur les vitrages et la rénovation des menuiseries sont à effectuer.</p> <p>Ce projet contribue à l'entretien et la valorisation du parc immobilier existant, tout en augmentant sa qualité énergétique. Cette démarche contribue à valoriser l'offre en matière d'habitat, pour ainsi accueillir de nouvelle famille sur la commune.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Echéance de réalisation moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi et évaluation du coût de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mener une politique d'habitat attractive</p> <p>Dynamiser les bourgs</p>
Annexes	

ORIENTATION 2

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Les fiches action de 2.1 à 2.12

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Soutien à la création d'entreprises : animation de la pépinière d'entreprise, La Pepi't et l'espace de coworking la Croisée à Fleurville
Action n°	2.1
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>A travers sa pépinière d'entreprises, la Pepi't, et son espace de coworking, la croisée, la CCMT joue un rôle pivot dans la structuration et l'animation de la dynamique entrepreneuriale. Il s'agit d'apporter et garantir aux porteurs de projets et jeunes créateurs un accompagnement adapté en proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des solutions d'hébergement et en faisant de la Pepi't et la croisée des point d'entrée/ accueils physique - des conseils, orientations via la mobilisation de partenaires experts en matière de création et développement d'entreprises <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une offre d'accueil adaptée aux besoins des jeunes entreprises - Favoriser l'émergence de projets d'entreprises - Créer, dynamiser et pérenniser le tissu d'entreprises locales - Améliorer l'attractivité du territoire - Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs de la création
Partenaires	<p>Chambre Consulaires</p> <p>Structures d'aide et d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises : BGE Perspectives, Initiative Saône et Loire</p> <p>Région BFC, Banques populaire, Crédit agricole..</p>

	Communes de la CCMT
Dépenses prévisionnel/définitif	20 600 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCMT : 11 500 € Région Bourgogne Franche Comté : 9100 € (subvention de fonctionnement)
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de porteurs de projets/créateurs accompagnés- Nombre d'entreprises créées- Nombre d'emplois créés- Nombre d'entreprises créées à n+5- Nombre de partenariats noués avec les acteurs experts
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser la création d'entreprises et la vitalité économique du territoire
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Réhabilitation des bâtiments « Arrière Seb » et « Metroz », actuellement en friche, sur la ZA du Pas Fleury
Action n°	2.2
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>La réhabilitation de la friche industrielle du Pas Fleury à Tournus est un enjeu majeur pour le développement du territoire.</p> <p>La deuxième phase des travaux concerne la réhabilitation des bâtiments « arrière seb » et « metroz » actuellement en friche. L'opération consiste à réhabiliter et aménager 2 779m² de bâti dont la commercialisation sera orientée vers les activités tertiaires mais aussi artisanales, génératrices d'emplois. Pour cela un contrat de concession a été signé avec la SEMA.</p> <p>Les travaux de désamiantage débuteront en 2025, et donneront suite aux travaux de réhabilitation. Une attention particulière est portée à la dimension écologique avec le souhait d'utiliser des énergies renouvelables., notamment du photovoltaïque</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser et renforcer l'attractivité économique du territoire de la CCMT - Favoriser l'accueil et le maintien d'entreprises - Accroître l'offre immobilière sur le territoire de la CCMT et répondre aux besoins en immobilier d'entreprise exprimés par les PME et TPE locales et exogènes
Partenaires	Etat Conseil départemental Saône et Loire
Dépenses prévisionnel/définitif	4 461 680 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds vert : 587 872 € Fonds friche : 220 628 € Conseil départemental Saône et Loire : 250 000 €

	DETR 2023 : 414 644 € CCMT : 2 988 536 €
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises installées - Taux d'occupation des locaux - Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Valorisation de l'entrée/ sortie de ville de Tournus à proximité du centre-ville.</p> <p>Renforcer l'attractivité du territoire et par conséquent de la ville centre</p>
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Favoriser le développement des zones d'activités : Finalisation de l'extension de ZA Ecarlatte sur Viré et Fleurville
Action n°	2.3
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>Localisée sur les communes de Viré et de Fleurville, d'une superficie de 60 000m², la finalisation de l'extension de la ZA Ecarlatte permettra de créer une zone d'emploi dynamique sur le territoire sud de la CCMT. Aujourd'hui 12 entreprises sont déjà présentes sur le site.</p> <p>La dernière phase de travaux achevée en juin 2024 a permis de viabiliser 8 lots supplémentaires sur une surface de 18000m². Il convient néanmoins maintenant de finaliser les travaux d'enrobé et installer les candélabres sur la partie sud de la zone.</p>
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux de requalification et extension : 476 241 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	CCMT : 285 745 € DETR 2021 : 190 496 €
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'entreprises installées- Taux d'occupation de la ZA- Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser l'activité économique sur le territoire et renforcer l'attractivité du territoire
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Favoriser le développement des zones d'activités : extension de la ZA de Lacrost
Action n°	2.4
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>La CCMT souhaite développer la capacité d'accueil d'entreprises au sein du territoire, de préférence des PME industriels/artisanales et prévoit une extension de la ZA de Lacrost afin de satisfaire les demandes d'implantation. Des travaux de viabilisation sont prévus sur une superficie de 19 181m² sur un foncier devenu constructible suite à l'adoption du Plui le 12 Mars 2024.</p> <p>Le site, à proximité de Tournus, revêt un caractère stratégique.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux de viabilisation : 138 274.11 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCMT : 138 274,11 €
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises installées - Taux d'occupation de la ZA - Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Réalisation d'une étude diagnostic économique opérationnelle sur le territoire de la CCMT
Action n°	2.5
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>Le maintien et le renouvellement du tissu économique sont des enjeux importants pour l'intercommunalité car garants de dynamisme local. Dans cette optique, la collectivité lancera fin 2024 une étude de diagnostic économique de son territoire afin d'avoir une connaissance approfondie des besoins des entreprises endogènes. Cette étude doit à terme permettre à la CCMT d'avoir une vision claire des dynamiques économiques sur son territoire et d'éclairer son action à court, moyen et long terme en matière de développement économique. Il s'agit pour la CCMT d'initier et s'inscrire dans une véritable démarche de stratégie de développement économique en partant des besoins du territoire.</p> <p>L'étude sera réalisée par le cabinet à Katalyse et comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation d'un diagnostic socio-économique du territoire ▪ Le recueil des besoins et attentes d'un panel d'entreprises représentant le tissu d'entreprises local, élus du territoire et acteurs liés au développement économique ▪ La mise en lumière les potentialités et fragilité du territoire ▪ La formulation de préconisations visant à alimenter la stratégie et les actions de développement économique du territoire
Partenaires	Euroserum via sa convention de revitalisation
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCMT : 4000 € Euroserum : 16 000 €
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention de revitalisation euroserum

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises et acteurs locaux interrogés qui seront effectivement mobilisés - Nombre d'actions mises en œuvre à l'issue de ce diagnostic - Retour d'avis des élus et des partenaires
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Renforcer l'attractivité du territoire</p> <p>Maintenir les activités artisanales et économiques sur le territoire</p>
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Mise en valeur du site patrimonial de Brancion
Action n°	2.6
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>Conformément aux orientations inscrites dans son PADD, la CCMT souhaite faire du tourisme un vecteur de développement de son territoire et cela en consolidant le site de Brancion comme pôle touristique et en le valorisant comme site emblématique du Pays d'Art et Histoire.</p> <p>La CCMT intervient de deux façons dans la préservation et mise en valeur du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux frais d'entretien du site durant la période estivale - soutien financier à des projets associatifs qui participent à l'animation touristique du site
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	3300€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement intercommunal annuel
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de touristes accueillis- Nombre de participants aux animations proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le caractère de pôle touristique de Brancion
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Soutien au fonctionnement de l'office de tourisme en vue de contribuer à une offre touristique globale : Tournus Sud Bourgoigne
Action n°	2.7
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>Dans une optique de gestion efficace et spécialisée, la CCMT délègue la compétence tourisme à l'Office de Tourisme du Mâconnais Tournugeois. Cette étroite collaboration permet d'optimiser les efforts et moyens dédiés promotion touristique du territoire et se matérialise par la signature d'une convention de partenariat renouvelable chaque année précisant les modalités de soutien de la CCMT à l'office de Tourisme.</p> <p>La CCMT apporte un soutien financier via une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000€ mais aussi via la mise à dispo des locaux au profit de l'association.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	200 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCMT : 200 000 €
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de touristes accueillis - Nombre de nuitées sur le territoire - Taux de fréquentations par site touristique - Nombre d'hébergements créés - Nombre de lieux de restaurations ouverts - Nombre de participants aux animations proposées - Nombre de participation aux salons - Taux de fréquentation du site internet - Nombre de contacts et des publications vues sur les réseaux

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

	sociaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Promouvoir le territoire en tant que destination touristique et accroître sa notoriété</p> <p>Développer la fréquentation touristique dans le centre-ville de Tournus en utilisant tous moyens utiles</p> <p>Optimiser l'accueil des visiteurs</p>
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Programme d'accélération à destination des TPE à fort potentiel de développement
Action n°	2.8
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>La communauté de communes lance un programme d'accélération, à destination des TPE en activité depuis moins de 3 ans avec un fort potentiel de développement. L'objectif est de consolider et dynamiser le tissu de TPE présentes sur le territoire. Pour rappel, le tissu d'entreprises de la communauté de communes est constitué à plus de 80% de TPE/PME de moins de 10 salariés.</p> <p>D'une durée de 9 mois, ce programme d'accompagnement, composé d'un suivi individualisé mais aussi de séances collectives, doit permettre au chef d'entreprise de monter en compétences sur différents domaines clés (développement commercial, marketing digital, stratégie d'entreprise) en vue de développer son entreprise.</p>
Partenaires	<p>Euroserum</p> <p>BGE Côte d'Or, Saône et Loire, Ain</p> <p>Mâconnais beaujolais Agglomération</p> <p>Communauté de Communes Le Clunisois</p> <p>Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	65 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Euroserum : 22 500-25 000 €</p> <p>BGE Côte d'Or, Saône et Loire, Ain : 15 000 €</p> <p>Mâconnais beaujolais Agglomération : 10 000 €</p> <p>Communauté de Communes Le Clunisois : 5 000 €</p> <p>Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois : 5 000 €</p> <p>Entreprises participantes : 5 000 €</p>
Calendrier	Janvier à septembre 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention de revitalisation Euroserum

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de porteurs de TPE accompagnées- Degré de satisfaction concernant le contenu du programme des entreprises accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagnement des TPE et de la culture entrepreneuriale sur le territoire Consolider le tissu de TPE sur le territoire
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE
Action nom	Atelier de la rénovation : animation en faveur du développement de la politique de l'habitat et de la dynamique commerciale dans le centre-ville de Tournus
Action n°	2.9
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	L'atelier de la rénovation prend en charge l'accompagnement en matière d'urbanisme réglementaire, de communication, de mise en réseau des porteurs de projets immobilier (habitat, commerce) et assure la communication extérieure nécessaire au développement de ces projets : Mise en œuvre de l'atelier de la rénovation en tant que lieu unique d'accompagnement des investisseurs en matière de logement et des futurs acteurs économiques du territoire, lutte contre la vacance commerciale par la mise en réseau des propriétaires privés avec les futurs commerçants, accompagnement et conseils à la rénovation qualitative des immeubles (gestion des permanences ABF pour la rénovation intérieure et extérieure d'immeubles et des devantures commerciales).
Partenaires	Ville de Tournus Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois Chambre de Commerce et d'Industrie Association des commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	Local de l'atelier de la rénovation situé dans la Mairie de Tournus
Plan de financement prévisionnel / définitif	La collectivité mobilise un agent chargé de mission revitalisation pour assurer ces missions.
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus - Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs - Nombre de nouvelles installations « durables » (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ)

	- Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire du centre-ville de Tournus.
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Reconduction de la taxe sur les friches commerciales
Action n°	2.10
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Par l'instauration de ladite taxe effective depuis 2024 sur tout le territoire communal, la Ville de Tournus fait de la lutte contre la vacance commerciale une priorité pour confirmer l'attractivité commerciale de son territoire. L'atelier de la rénovation assure l'accompagnement et la mise en réseau des propriétaires privés des biens vacants avec les futurs commerçants en recherche de local commercial.
Partenaires	Ville de Tournus Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois Chambre de Commerce et d'Industrie Association des commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus - Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs - Nombre de nouvelles installations durables supérieures à 3

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

	<p>ans (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ)</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Confirmer la dynamique commerciale de Tournus et en particulier de son centre-ville.</p> <p>Réduire le nombre de cellules commerciales vacantes.</p>
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Aide à la rénovation des devantures commerciales
Action n°	2.11
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>La rénovation des devantures commerciales est un enjeu fort dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie des habitants. La Ville de Tournus souhaite encourager les commerçants à la rénovation qualitative de leurs devantures pour ainsi valoriser les bâtiments et l'environnement urbain dans sa globalité.</p> <p>L'atelier de la rénovation assure l'accompagnement des porteurs de projet dans la rénovation de leurs devantures.</p>
Partenaires	<p>Ville de Tournus</p> <p>Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Ville de Tournus : 6 000€ par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Uniquement budget Ville de Tournus : 6 000€ par an
Calendrier	2025-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de devantures rénovées avec subventions - Nombre total de devantures rénovées avec et sans subvention (vérifier l'effet moteur de la subvention)
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmenter l'attractivité commerciale de Tournus et valoriser la qualité des commerces par l'embellissement des devantures commerciales.
Annexes	

Orientation stratégique	FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Action nom	Animation commerciale, actions de communication
Action n°	2.12
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>Le soutien aux commerces de proximité se traduit à la fois par des actions de communication facilitant la vie quotidienne des commerçants et leur assurant une valorisation et une visibilité mais aussi par des actions opérationnelles complémentaires. Les actions de communication « commerce » proposées par la Ville de Tournus sont pilotées par l'atelier de la rénovation.</p> <p>L'atelier de la rénovation assure également l'accompagnement des futurs commerçants vers leurs installation (mise en réseau avec les propriétaires de locaux vacants, accompagnement au projet de rénovation de boutique, actions de communication augmentant la visibilité de leur entreprise)</p> <p>Par ailleurs, plusieurs actions commerciales sont proposées par l'association des commerçants (UCIA) et soutenues par la Ville de Tournus comme la promotion de chèques-cadeaux.</p>
Partenaires	Ville de Tournus
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Budget prévisionnel : 10 000 €/ an dont 5 740 € de part fixe</p> <p>Partenariat Mag Ville : 1 800 € HT / an</p> <p>Soutien aux actions de l'UCIA : 50% des actions proposées par l'UCIA et subvention forfaitaire de 3 000 € (conditions de participation financière de la Ville à réévaluer chaque année)</p> <p>Galerie d'Art à Ciel Ouvert : 4 700 € (1 exposition sur 5 ans) soit 940€/an</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Ville de Tournus uniquement
Calendrier	2025-2030

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de porteurs de projets intéressés par une installation en centre-ville de Tournus- Nombre de cellules commerciales vacantes ayant trouvées preneurs- Nombre de nouvelles installations durables supérieures à 3 ans (identifier les nouvelles initiatives, les nouveaux investisseurs) // nombre de départs (avec analyse du motif de départ)- Nombre d'adhérents à l'association des commerçants
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire connaître et développer la diversité et la richesse du tissu économique et commercial de Tournus
Annexes	

ORIENTATION 3

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Fiches-action de 3.1 à 3.9

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Poursuite de la sécurisation de la RD 906
Action n°	3.1
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Réalisation d'aménagement d'ilots centraux sur la Route Départementale 906 afin de proposer une traversée sécurisée de Tournus pour tous les modes de déplacement.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Ville de Tournus : 61 780 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Ville de Tournus uniquement
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de véhicules /jour empruntant la RD 906 (taux de fréquentation) Nombre d'accidents recensés / an
Conséquence sur la fonction de centralité	Proposer une traversée sécurisée de Tournus tout en conciliant les différents modes de déplacement le long de la route départementale.
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Poursuite du développement du réseau de circuit VTT et cyclotourisme dans le massif Sud Bourgogne en lien avec les autres intercommunalités. Cf carte en annexe 3 bis détaillant le maillage, localisation, carte des réseaux.
Action n°	3.2
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus et interco concernées
Description de l'action	Développement des parcours pédestres, de VTT, cyclotourisme, pose et entretien de signalétique adapté.
Partenaires	CCMT – CCESG et CCC
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses à venir 20 000 € (entretien de signalétique)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépenses à venir 20 000 € (entretien de signalétique) Fonds de l'Entente Intercommunale CCMT et Entre Saône et Grosne uniquement, pas de partenaires financeurs.
Calendrier	2018 – 2025 (après 2025, entretien)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du réseau de VTT Taux de fréquentation cyclotourisme à l'échelle du Massif Sud Bourgogne
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer le cyclotourisme ainsi que toutes les richesses des paysages mâconnais.
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives à Tournus
Action n°	3.3
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>La Ville souhaite se doter d'un programme d'action pour développer les différents modes de déplacements à Tournus, selon les objectifs suivants :</p> <p>Favoriser le partage de la voirie pour tous les usagers (piétons, personnes à mobilités réduite, vélos, transports en communs, voitures et transports logistiques)</p> <p>Résorber les points noirs identifiés pour les modes actifs</p> <p>Créer et restructurer les voies afin de valoriser les liaisons inter-quartiers et envisager les liaisons intracommunautaires</p> <p>Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'intérêts de la ville selon les différents modes de transports : services à la population, lieux culturels, sportif, scolaires, maisons de santé, commerces et zones d'activités, gare, (dont la traversée de la RD 906)</p> <p>Favoriser les transports en communs et les modes actifs.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 € TTC (étude)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement par la Ville de Tournus exclusivement. Pas de partenaire financeur.
Calendrier	Phase étude : 2024 Phase réalisation : dès 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions effectivement réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer et concilier les différents modes de déplacement, encourager le développement des modes de circulation douce.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Poursuite de l'installation d'aménagements pour le stationnement des vélos
Action n°	3.4
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Installation de plus de 40 arceaux à vélos dans tous les points touristiques ou de vie de Tournus (à proximité des commerces et services, abbaye, collège et lycées...)
Partenaires	CD 71
Dépenses prévisionnel/définitif	2 652 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville de Tournus : 1 326 € CD 71 : 1326 €
Calendrier	2020-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'installations et leur répartition sur le périmètre d'étude Taux d'utilisation des installations Identification des besoins nouveaux suite à ces installations (augmentation du nombre d'installations...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Aménager l'espace public pour l'activité de cyclotourisme et développer l'usage quotidien du vélo dans Tournus.
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Réaménagement d'un terrain en friche industrielle (parcelle AL 124 quai Bardin située rive-gauche, à l'entrée du centre-ville côté pont Gautheron), pour en faire un parking relais.
Action n°	3.5
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Il conviendra de déterminer la destination du lieu dans le cadre d'un futur projet. L'idée est de rénover le bâtiment en front de rue et de créer une aire de stationnement sur cette parcelle, accessible à pied du centre-ville.
Partenaires	Non connus à ce jour
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non évalué à ce jour
Calendrier	Au-delà de 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Capacité du projet à répondre aux enjeux du site et aux besoins de la Collectivité.
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduire la place de la voiture dans le centre-ville en proposant un parking relai.
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Améliorer l'accessibilité de la gare SNCF
Action n°	3.6
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Région BFC
Description de l'action	Mise en accessibilité des quais Mise aux normes de la signalétique, de l'éclairage et du passage souterrain
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget : 2 209 500 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Projet pris en charge dans son intégralité par la Région BFC
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation de la gare en particulier par les PMR
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit à l'échelle nationale sur la ligne ferroviaire Lyon-Paris. Augmenter l'attractivité de Tournus et la fonctionnalité de la gare SNCF par une amélioration de son accessibilité.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS
Action nom	Aménagement du parking de la gare SNCF de Tournus
Action n°	3.7
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	SNCF et Ville de Tournus (étude)
Description de l'action	Etude de diagnostic et de faisabilité pour l'aménagement du parking de la gare SNCF de Tournus afin de favoriser l'intermodalité.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût étude prévisionnel : 16 178 €, financé à 50% par la Ville et 50% par la SNCF
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville de Tournus : 8 089 € SNCF : 8 089 €
Calendrier	2025 (étude)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du parking Taux de fréquentation de la gare
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit à l'échelle nationale, sur la ligne ferroviaire Lyon-Paris. Augmenter l'attractivité de Tournus et promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture par l'aménagement du parking SNCF.
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Réfection de la voirie RD 906 Sud
Action n°	3.8
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Albain
Description de l'action	<p>La commune de Saint Albain souhaite reprendre la sortie Sud de la RD 906 pour la rendre plus agréable et faciliter la circulation et les risques liés à la vitesse.</p> <p>La commune est au stade de réflexion concernant le projet et va signer un marché de maîtrise d'œuvre afin d'avoir l'ensemble des préconisations nécessaires concernant la réalisation de ce projet.</p> <p>Ce projet de requalification routière contribue à la sécurisation de la traversée départementale et à l'embellissement de la commune ; l'ensemble concourant à l'attractivité du village.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non estimé
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Echéance réalisation moyen terme : entre 2 et 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de véhicules /jour empruntant la RD 906 (taux de fréquentation)</p> <p>Nombre d'accidents recensés / an</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Requalifier les entrées de villes</p> <p>Dynamiser les bourgs</p>
Annexes	

Orientation stratégique	DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Action nom	Aménagement des espaces publics du cœur de village
Action n°	3.9
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Viré
Description de l'action	Le projet englobe plusieurs espaces publics situés en cœur du village et comprend l'aménagement du parvis de l'église, de la cour arrière de la Mairie, le parc communal et le parking du centre de loisirs avec des liaisons piétonnes et cyclables entre plusieurs pôles ainsi que des cheminements sécurisés vers le centre-bourg, le parc municipal, les commerces et l'EHPAD.
Partenaires	ETAT CD 71 Région BFC Fond Européen
Dépenses prévisionnel/définitif	730 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Viré : 226 060 € DETR 2024 : 218 940 € CD 71 : 35 000 € (sollicité en Déc. 2023) Région BFC : 50 000 € (sollicité en Fév. 2024) Fond Leader : 200 000 € (sollicité en Fév. 2024)
Calendrier	2025 – 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs de la piste cyclable et restants équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser les bourgs Renforcer l'attractivité des bourgs par une meilleure qualité des espaces publics Faciliter l'intermodalité
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

ORIENTATION 4

EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES

Fiches-action de 4.1 à 4.14

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Réalisation d'un plan guide de réaménagement des quais de Saône
Action n°	4.1
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>L'objectif est la création d'un projet d'aménagement d'ensemble, enjeu majeur pour le développement de la Ville, actuellement intégré aux conventions ORT – PVD et inscrit dans le plan Rhône Saône (et prochainement dans le plan Grande Saône), et qui permettra de retrouver une façade fluviale ouverte sur la Ville pour les Tournusien(nes).</p> <p>La commune a engagé une réflexion sur l'aménagement des quais de Saône en lien étroit avec VNF.</p> <p>Au préalable des réflexions autour de ce projet d'aménagement, la DGALN a financé la tenue de deux journées de concertation avec les différentes parties prenantes en juillet 2022. La prochaine étape est la réalisation d'un plan guide de réaménagement des quais de Saône, qui permettra de s'y reporter tout au long du projet jusqu'à la fin de la réalisation des travaux, afin d'assurer une cohérence et une continuité dans les choix d'aménagement du début à la fin du projet.</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>VNF</p> <p>CCMT</p> <p>CR BFC</p> <p>CD 71</p> <p>Syndicat Mixte du Chalonnais</p> <p>Caue 71</p>

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Dépenses prévisionnel/définitif	Montant total de l'étude : 48 178€ HT/ 57 813.60€ TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANCT (ETAT) : 80% Ville de Tournus : 20% soit : 11 562,72 €
Calendrier	2024 – 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du planning de la mission Passage à l'étape suivante : sélection de l'AMO puis du MOE (=capacité à engager l'étape suivante si adhésion au plan guide)
Conséquence sur la fonction de centralité	Valoriser et embellir l'espace public en bordure de rivière, développer les différentes activités économiques, de loisirs et la végétalisation de cet espace stratégique, pour le plaisir de tous. Cet aménagement aura un impact positif très fort pour la renommée de Tournus, mais aussi à l'échelle du département et à plus grande échelle également (nationale, internationale).
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Réalisation d'une étude de réaménagement de l'espace public autour du site abbatial
Action n°	4.2
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Le projet consiste en un réaménagement du quartier abbatial, visant à concilier les différents usages des touristes, commerces, restaurants et services tels que la médiathèque. Compte tenu des protections archéologiques fortes sur ce site, un aménagement global en surface est envisagé, incluant le renouvellement des revêtements, du mobilier urbain et l'intégration d'éléments végétalisés.
Partenaires	Etat (DRAC – UDAP 71) Caue 71
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025 et au-delà
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Capacité du projet à prendre en compte les enjeux du site et des besoins de la Collectivité. Délai et coût de l'exploration archéologique préventive.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire du centre-ville de Tournus. Le réaménagement en surface du pourtour de l'abbaye aura un impact positif très fort à l'échelle de la Ville, du département et à plus grande échelle également (nationale, internationale)
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Etude de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville
Action n°	4.3
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>La place de l'Hôtel de Ville est un lieu central et se caractérise à la fois par une qualité architecturale manifeste, une vocation commerciale, une utilisation occasionnelle pour des manifestations (marchés, concerts, projections...) mais aussi par une circulation automobile permanente doublée d'une offre de stationnement. Le réaménagement de cette place de cœur de Ville soulève les questions de mobilité, commerce, valorisation patrimoniale.</p> <p>La présente action consiste en la réalisation d'une étude de réaménagement de la place.</p>
Partenaires	Etat (DRAC – UDAP 71) CR BFC CD 71
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025 et au-delà
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Capacité du projet à répondre aux enjeux du site et aux besoins
Conséquence sur la fonction de centralité	Valoriser l'espace public dans le cœur de ville.
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Piétonnisation de la rue du Bac
Action n°	4.4
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>L'objectif est de valoriser cette ruelle, en tant que porte d'entrée piétonne et trait d'union entre les quais de Saône et le cœur de Ville, très empruntée par les touristes et usagers au quotidien.</p> <p>Pour limiter les nuisances aux riverains, le projet de piétonnisation de la rue du bac sera réalisé en même temps que la rénovation extérieure de l'immeuble privé situé 1, rue Désiré Mathivet, en bordure de cette voie (déclaration préalable accordée le 15 novembre 2021 et du permis de construire accordé le 24 juillet 2023)</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Budget étude BE Studis ingénierie : 2 500€ HT</p> <p>Complément Inddigo : 2 250 € HT</p> <p>Budget travaux : 35 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Ville de Tournus uniquement
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Centralité Rurale en Région
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Délai de réalisation des travaux</p> <p>Taux de fréquentation de la rue par les piétons et les cyclistes</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Valoriser une entrée au cœur de Ville piétonne
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Mise en lumière du centre-ville
Action n°	4.5
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Le cœur de ville de Tournus présente des éléments architecturaux remarquables et atypiques qui pourraient participer à son attractivité dans le cadre d'une stratégie de mise en lumière, utilisant les nouvelles technologies en matière d'éclairage. Ce projet sera l'occasion de réaliser des économies d'énergie ainsi qu'une nouvelle scénographie de mise en lumière lors des fêtes de fin d'année.
Partenaires	Etat (DRAC – UDAP 71) CR BFC CD 71 Association Sites et Cités Remarquables
Dépenses prévisionnel/définitif	Non évalué à ce jour
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025 et au-delà
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique Nombre de bâtiments éclairés Taux de fréquentation (si création d'un parcours lumière par exemple) Nombre de rénovation de bâtiments et façades engagées à proximité des bâtiments éclairés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire du centre-ville de Tournus. Le réaménagement en surface du pourtour de l'abbaye aura un impact positif très fort à l'échelle de la Ville, du département et à plus grande échelle également (nationale,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

	internationale)
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Aménagement de places publiques
Action n°	4.6
Statut	non mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Grevilly
Description de l'action	<p>Aménagement des places de l'Abreuvoir et de la Fontaine, avec zone de stationnement</p> <p>Réhabilitation de la place centrale du village pour en faire un véritable espace de rencontre avec végétalisation, installation de mobilier urbain et matérialisation de plusieurs places de stationnement. L'objectif est d'aménager des espaces qualitatifs nécessaires au développement de l'événementiel, à la visite du village et des bourgs alentours, au départ des sentiers de randonnée (promotion importante du patrimoine architectural des églises romanes).</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	pas de dépense estimée
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	pas de calendrier annoncé
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Retombées positives (commentaires/avis favorables des usagers sur ce projet d'embellissement)</p> <p>Taux de fréquentation des places</p> <p>Taux de fréquentation du sentier de randonnée</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Embellissement des espaces publics</p> <p>Renforcer l'attractivité par une meilleure qualité des espaces publics</p>
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Aménagement de places publiques
Action n°	4.7
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lugny
Description de l'action	<p>Aménagement des 4 entrées de Bourg et déploiement du système de vidéo protection (2^{ème} phase)</p> <p>L'aménagement des 4 entrées de Bourg par les routes départementales RD 56 depuis Péronne, RD 55 depuis Fleurville, RD103 depuis Péronne et RD82 depuis Bissy la Mâconnaise ;</p> <p>L'objectif de ces aménagements est de faciliter et rendre moins dangereuse l'entrée dans la commune en ralentissant la circulation.</p> <p>Il s'agit d'assurer la sécurité des piétons, en prévoyant des aménagements spécifiques (aménagement de chemin piétonnier, sécurisation des carrefours et confortement des abords de l'arrêt de bus) et de marquer les entrées de l'agglomération.</p> <p>C'est également un moyen d'embellir les entrées de la commune (Aménagement d'un effet de porte végétalisée et arborée) et de valoriser l'identité et spécificités locales.</p> <p>La commune a fait appel à un maître d'œuvre pour penser ces aménagements et est accompagnée par l'ATD (rdv prévu en Janvier 2025). Une attention particulière est donnée à la végétalisation sur les accotements.</p> <p>L'ensemble de ces quatre emplacements stratégiques viennent améliorer le cadre de vie et impacter positivement l'image de la commune et renforcer directement son attractivité.</p> <p>La déploiement du système de vidéo protection concerne essentiellement le hameau de Fissy, pour lequel ces équipements étaient manquants. Enfin deux voire trois caméras supplémentaires seront posées dans la commune avec des angles de vue plus large afin d'avoir un champ de vision plus conséquent.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre de la seconde phase du déploiement</p>

	du système de vidéoprotection améliorera la sécurité et la tranquillité publique, pour le bien vivre de tous dans le bourg.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	128 000 € : aménagement des entrées de Bourg 30 000 € : Vidéo protection
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de subvention à réaliser : 128 000 € Aménagement des entrées de Bourg DETR 2025 : 32 000 € Département : 40 500 € Fonds de concours CCMT : 19 500 € Région BFC : 10 000 € Ville de Lugny : 26 000 € Déploiement du système de vidéo protection : DETR-DISL 12 000 € CD 71 : 10 500 € Ville de Lugny : 7 500 €
Calendrier	court terme inférieur à 2 ans (entrées de Bourg) court terme inférieur à 2 ans (vidéo protection)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagement des quatre entrées de bourg : Avis des usagers sur ce projet d'embellissement Déploiement système de vidéoprotection : Taux de résolution des affaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser les bourgs Embellissement des espaces publics Requalification des entrées de villes dégradées
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Aménagement de places publiques
Action n°	4.8
Statut	non mature
Niveau de priorité	faible
Maître d'ouvrage	Commune de Montbellet
Description de l'action	Réhabilitation de la place de la Mairie
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de dépense estimée
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Échéance de réalisation moyen terme entre 2 et 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avis des usagers sur ce projet de valorisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser les bourgs Embellissement des espaces publics Requalification des entrées de villes dégradées
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Aménagement de places publiques
Action n°	4.9
Statut	Non Mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Préty
Description de l'action	Aménagement du chemin du bas en zone de rencontre. L'objectif est de redynamiser cette partie du village en valorisant les espaces publics, source de d'attrait pour la commune.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Échéance de réalisation à court terme < 2 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation de cet espace par les différents modes de déplacements y compris les déplacement doux (cet aménagement a-t-il incité au développement des modes de déplacement doux ?) Avis des usagers sur ce projet de valorisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser les bourgs Embellissement des espaces publics Requalification des entrées de villes dégradées
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Aménagement de parkings publics
Action n°	4.10
Statut	non mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de La Truchère
Description de l'action	<p>Aménagement de la zone parking sur les quais (borne de recharge électrique, terrain de pétanque et aire de jeux pour enfants). Ce projet se situe à proximité de la halte fluviale et participe au développement de la politique touristique, et plus largement à l'augmentation de la fréquentation des principaux sites touristiques.</p> <p>Les aménagements prévus répondent à la fois aux enjeux environnementaux mais aussi de mobilité douce.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de budget estimé
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Moyen terme entre 2 et 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de fréquentation du parking</p> <p>Taux d'utilisation des bornes de recharge électrique</p> <p>Taux d'utilisation de l'aire de jeux</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Renforcer l'attractivité par une meilleure qualité des espaces publics</p>
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSAGES
Action nom	Aménagement de parkings publics
Action n°	4.1
Statut	non mature
Niveau de priorité	Fort / moyen / faible
Maître d'ouvrage	Commune de Montbellet
Description de l'action	<p>Création d'un parking et aménagement d'un parking/aire de jeux Chapelle des Arts.</p> <p><u>Aménagement de parkings :</u></p> <p>Ces projets contribuent au développement de la politique culturelle de la Ville. L'aménagement de zones de stationnement permet d'équiper de façon fonctionnelle les lieux, participant ainsi à la valorisation et à la hausse de fréquentation des principaux sites touristiques. Une réflexion est engagée par la commune concernant la mobilité douce.</p> <p><u>Aménagement d'aire de jeux :</u></p> <p>Ce projet participe au développement des liens sociaux et à l'attrait des familles autour d'aires de jeux aménagées.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de budget estimé
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	moyen terme entre 2 et 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du parking et de l'aire de jeux
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Renforcer l'attractivité par une meilleure qualité des espaces publics</p>
Annexes	

Orientation stratégique	EMBELLIR ET RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC, LE PATRIMOINE ET LES QUALITES DES PAYSANES
Action nom	Aménagement de parkings publics
Action n°	4.12
Statut	non mature
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Lacrost
Description de l'action	<p>Agrandissement de parking de la salle polyvalente et création d'un parking pour desservir l'accès à l'école primaire.</p> <p>La création du parking de l'école répond à la nécessité de faciliter la desserte de l'école. L'objectif est de créer un parking d'une capacité de 20 places comprenant une zone de covoiturage, une zone dédiée aux vélos (moyen de transport utilisé par certains parents) ainsi qu'une borne de recharge pour voiture électrique.</p> <p>L'agrandissement du parking de la salle polyvalente vise à améliorer l'accès à cet équipement public via 50 places supplémentaires.</p> <p>Ces deux actions seront réalisées en prenant en compte la végétalisation de l'espace : réflexion sur l'opportunité d'installer soit des dispositifs végétalisés, soit des panneaux photovoltaïques.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de dépense estimée pour les deux projets
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Agrandissement de parking de la salle polyvalente (moyen terme) et de celui de l'école (court terme)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de fréquentation des parkings</p> <p>Diversification des événements dans les deux équipements situés à proximité</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Renforcer l'attractivité par une meilleure qualité des espaces publics</p>
Annexes	

ORIENTATION 5

**GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET
ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE**

Fiches-action de 5.1 à 5.10

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Mise en œuvre des tranches 2 et 3 de rénovation de la médiathèque
Action n°	5.1
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Le projet consiste en la rénovation des secteurs adulte et jeunesse de la médiathèque, ainsi que d'une partie du bâtiment inoccupée afin d'y accueillir la ludothèque en complément de l'activité de médiathèque déjà présente sur le site. La réfection de la toiture est également comprise dans le projet.
Partenaires	CR BFC DRAC
Dépenses prévisionnel/définitif	1 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	CR BFC : 200 000 € DRAC : 441 000 € (montant demandé mais non validé) Ville de Tournus : 759 000 €
Calendrier	Fin 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Centralité Rurale en Région
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation dans l'établissement après travaux Nombre de nouvelles activités proposées et leur taux de fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Moderniser les équipements publics en cœur de ville pour l'ensemble des usagers.
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Projet de réaménagement des façades et toiture du cinéma
Action n°	5.2
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Réhabilitation de l'enveloppe du bâtiment avec notamment une réfection couverture, isolation, des bureaux et des façades, production de chaleur. L'objectif est de réhabiliter cet équipement situé en cœur de ville et abritant un service cher aux habitants
Partenaires	CR BFC CD 71 DETR
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget travaux : 888 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	CR BFC : 300 000 € CD 71 : 22 500€ DETR : 273 000€ (montant demandé mais non validé) Ville de Tournus : 292 500 €
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Centralité Rurale en Région
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation dans l'établissement après travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Moderniser les équipements publics en cœur de ville pour l'ensemble des usagers.
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Poursuite du partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'animation des saisons estivales et hivernales à l'Hôtel Dieu Musée Greuze.
Action n°	5.3
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de développement des animations et spectacles à vocation culturelle, la Ville de Tournus confie à l'office de tourisme du Mâconnais-Tournugeois l'organisation générale, la réservation et la vente de billets pour les manifestations et animations qui se tiennent à l'Hôtel Dieu Musée Greuze.
Partenaires	Office de Tourisme du Mâconnais-Tournugeois
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de dépense prévisionnelle. Les dépenses engendrées sont remboursées intégralement par les recettes générées des différentes animations prises en charge par l'Office de Tourisme.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non concerné
Calendrier	Renouvelable chaque année
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation lors des manifestations
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer la politique culturelle de la Ville et son rayonnement à l'échelle régionale.
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Ecole de Demain
Action n°	5.4
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	<p>En 2018, la municipalité a lancé une consultation citoyenne pour imaginer l'évolution des écoles publiques communales d'ici quelques années.</p> <p>Suite à cette consultation, il a été conclu la nécessité de regrouper les 4 sites actuels sur les sites de Raymond DOREY (proche du centre-ville et en secteur sauvegardé).</p> <p>Ce projet fait l'objet d'une AMO lancée récemment afin de préparer un projet qui pourrait voir le jour en 2027 et 2030.</p>
Partenaires	Education Nationale
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget étude : 34 350 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Ville de Tournus uniquement pour l'étude mais pas pour la réalisation du projet.
Calendrier	<p>Phase étude : 2024</p> <p>Phase réalisation : 2027-2030</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Projet ou nombre d'actions préconisées et effectivement mises en œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	Optimiser et moderniser les équipements publics scolaires en cœur de ville.
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Projet de développement de l'animation de la vie sociale à l'échelle communautaire
Action n°	5.5
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois
Description de l'action	<p>Le projet s'appuie sur les services du centre social : service d'animation tout public, accueil de loisirs 3-11 ans, espace jeunes 11-17 ans mais aussi autour des services petite enfance (crèches et relais petite enfance). Ils sont une réponse au besoin de garde des familles.</p> <p>Le siège du centre social, un service d'animation tout public, un accueil de loisirs 3-11 ans, un espace jeunes, une crèche et un relais petite enfance sont basés à Tournus, commune centre de l'EPCI.</p> <p>Le projet s'appuie sur 3 axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'Animation de la Vie Sociale à l'échelle Intercommunale du Mâconnais-Tournugeois <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec, sur Tournus, le souhait de finaliser le rafraîchissement intérieur du centre social et de l'accueil de loisirs, de renforcer la communication et de faciliter la communication entre les services pour un accès simplifié pour les familles ● Accompagner les enfants dans leur socialisation et les familles dans leur rôle parental et éducatif <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec, sur Tournus, le développement d'animations parents-enfants de manière hebdomadaire, la reconduction de temps forts comme la Fête de la Soupe ou Saveurs du Monde, le développement d'une semaine de la famille... ● Favoriser l'épanouissement des jeunes, la mixité sociale, le vivre ensemble et leur permettre de devenir les citoyens de demain <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec, sur Tournus, le développement de partenariats avec les établissements scolaires, la mise en place d'une permanence de la maison des ados et la réflexion sur la mise en place d'un relais

	d'information pour les jeunes.
Partenaires	CAF de Saône et Loire, département de Saône et Loire, MSA, communes de l'EPCI, Associations locales (GALPON, CLEM, CECL, Un P'tit Plus, Foyers Ruraux, ...), organismes sociaux (EPMS, Maison des solidarités, PEH 71...)
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget de fonctionnement annuel : environ 1,8 M€ dont 640 K€ pour le centre social Budget d'investissement annuel : environ 200K€ annuel
Plan de financement prévisionnel / définitif	57% Communauté de Communes Maconnais-Tournugeois 40% Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire 2% autres subventions (MSA, Département, état...) 1% Ville de Tournus
Calendrier	2024 : rédaction du projet 2025 - 2028 : Mise en œuvre du projet 2028 : Evaluation et rédaction d'un nouveau projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet en réponse à la convention territoriale globale visant à : <ul style="list-style-type: none"> • Travailler à l'harmonisation des compétences au sein de la CCMT • Développer une communication plus lisible et simplifier les démarches pour les familles du territoire • Adapter les services aux besoins des habitants en veillant au bon niveau de maillage territorial • Renforcer les liens Nord – Sud pour favoriser la mixité sociale et la rencontre des habitants et des acteurs locaux sur l'ensemble du territoire <p>Projet décliné au sein des accueils collectifs de mineurs à travers un projet éducatif visant l'épanouissement des enfants et des jeunes en tant qu'écocitoyens.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'évaluation sera annuelle pour les actions mises en œuvre et une évaluation globale des quatre années de fonctionnement aura lieu en 2028 Un comité de pilotage se réunira une fois par an au minimum pour suivre l'évolution. Principaux indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation ou augmentation de la fréquentation des services, actions et structures

	<ul style="list-style-type: none">● Actions prévues effectivement mises en œuvre● Mesure du niveau de satisfaction des usagers par une enquête● Identification de l'origine géographique ou sociale des publics accueillis● Amélioration du niveau d'implication des habitants● Augmentation du niveau de coopération entre les services et acteurs locaux mesurée par des enquêtes auprès des partenaires● Renforcement de l'attractivité de Tournus mesuré par le nombre de nouveaux arrivants ou d'installations familiales
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité de la ville centre par une meilleure qualité et performance des bâtiments publics
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Rénovation d'équipements publics
Action n°	5.6
Statut	non mature
Niveau de priorité	moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Clessé
Description de l'action	<p>Rénovation des vestiaires du stade de foot, de l'église, de l'école et de la cour de récréation.</p> <p>La rénovation de ces équipements publics permettra d'offrir des services à la population modernisés grâce à des équipements publics de qualité, ce qui contribue à l'attractivité de la commune et à l'accueil de nouveaux habitants.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Enveloppe globale de 500 000 € pour tous les travaux
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Rénovation des vestiaires du stade de foot (court terme), de l'église (moyen terme), de l'école et de la cour de récréation (long terme)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique</p> <p>Garantir un maillage d'équipement de proximité</p>
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Rénovation de la salle des fêtes
Action n°	5.7
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Royer
Description de l'action	<p>La commune de Royer souhaite rénover la salle des fêtes : toiture, façade, et chauffage, actuellement au fioul.</p> <p>Grâce à cette rénovation, la commune de Royer pourra proposer un équipement public valorisé qui contribuera à l'augmentation de l'usage de ce bâtiment par les habitants et à la dynamique globale de la Ville.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Rénovation de la salle des fêtes : 72 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Département : 14 400 €</p> <p>DETR 2025 : 25 200€</p> <p>Commune Royer : 32 400€</p>
Calendrier	<p>Rénovation de la salle des fêtes (court terme)</p> <p>Rénovation de la bibliothèque (moyen terme)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de fréquentation de l'équipement</p> <p>Nombre et développement de nouveaux événements dans la salle des fêtes</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique</p> <p>Garantir un maillage d'équipement de proximité</p>
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Rénovation de la bibliothèque municipale
Action n°	5.7bis
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Royer
Description de l'action	<p>D'une superficie de 60 mètres carrés, ce bâtiment ancien qui abrite la bibliothèque municipale nécessite d'être rénové.</p> <p>L'opération de rénovation réside dans des travaux d'isolation.</p> <p>Véritable lieu de vie dans les petites communes rurales, la rénovation de la bibliothèque permettra à Royer de maintenir un service vis-à-vis de ses habitants.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Rénovation de la bibliothèque 20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de fréquentation de l'équipement</p> <p>Nombre et développement de nouvelles animations</p> <p>Nombre de prêts réalisés</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique</p> <p>Garantir un maillage d'équipement de proximité</p>
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Rénovation d'équipements publics
Action n°	5.8
Statut	non mature
Niveau de priorité	Fort / moyen / faible
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Gengoux de Scissé
Description de l'action	<p>Aménagement de l'ancien stade de football</p> <p>La rénovation de l'ancien stade de football permettra d'offrir aux sportifs, au public jeune un équipement de qualité pour augmenter la qualité de service, et le développement de l'offre sportive sur la commune, ce qui renforcera le rayonnement de ce sport à l'échelle communautaire.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	pas de dépenses estimées
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de fréquentation du stade</p> <p>Nombre de nouveaux licenciés</p> <p>Nombre et développement de nouveaux évènements sportifs</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dynamiser les bourgs</p> <p>Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique</p> <p>Garantir un maillage d'équipement de proximité</p>
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Rénovation d'équipements publics
Action n°	5.9
Statut	non mature
Niveau de priorité	Fort / moyen / faible
Maître d'ouvrage	Commune de Martailly lès Brancion
Description de l'action	Aménagement d'aires de jeux La renovation d'aires de jeux permettra d'attirer de nouvelles familles sur la commune, favorisera le lien social et offrira aux habitants des espaces publics rénovés de qualité.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	pas de dépenses estimées
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	aménagement à court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation de l'aire de jeux
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser les bourgs Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique Garantir un maillage d'équipement de proximité
Annexes	

Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Viabilisation de terrains constructibles
Action n°	5.10
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Albain
Description de l'action	<p>L'approbation du PLUI a rendu constructibles des terrains localisés sur la partie haute de la commune. Ces terrains sont destinés à renforcer l'attractivité de la commune et à accueillir de nouveaux habitants. Il est prévu la construction de 10 à 12 maisons.</p> <p>La commune va donc procéder aux travaux nécessaires d'assainissement en séparatif.</p> <p>Ce projet de viabilisation permettra de produire une offre en logement à destination des familles qui pourront s'implanter sur la commune. Il s'inscrit en cohérence avec la dynamique de dynamisation des bourgs de l'intercommunalité.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	200 000€ - 300 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Commune de Saint-Albain exclusivement
Calendrier	Echéance de réalisation à court terme : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de logements produits</p> <p>Nombre d'habitants supplémentaires résidant dans ces nouveaux logements</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique</p> <p>Mettre en place les équipements qui permettent de mieux gérer le cycle de l'eau</p>
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE



Orientation stratégique	GARANTIR UN ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS MODERNISES ET ACCESSIBLES POUR UNE VIE LOCALE ACTIVE
Action nom	Rénovations de la Chapelle des Arts
Action n°	5.11
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Montbellet
Description de l'action	<p>La ville de Montbellet souhaite rénover la chapelle des arts, le clocher essentiellement composé de lauzes présente des signes de faiblesse. L'objectif est de restaurer les façades de ce dernier, de la tourelle et côté ouest de la chapelle.</p> <p>Un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre a été lancé fin 2024. Les travaux seront lancés en 2025.</p> <p>Ce projet d'embellissement et de valorisation contribue à la visibilité de la commune et à la redynamisation de ce bourg.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	235 346 HT €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Commune de Montbellet : 168 277 €</p> <p>Département : 20 000 €</p> <p>DETR 2025 : 47 069.20 €</p>
Calendrier	Echéance de réalisation à court terme : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Taux de fréquentation de l'édifice</p> <p>Avis des usagers après travaux (indicateur qualitatif)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Structurer les équipements du territoire pour organiser une vie locale dynamique</p> <p>Dynamiser les bourgs</p>
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE



ORIENTATION 6

ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fiches-action de 6.1 à 6.6

Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Installation de 16 bornes de recharge électrique (SYDESL)
Action n°	6.1
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SYDESL et CD 71
Description de l'action	Le projet comprend l'installation de 15 bornes de recharge électrique qui seront installées sur certaines communes du territoire.
Partenaires	Communes de la CCMT
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	Gratuit pour la collectivité Frais pris en charge par l'opérateur privé
Calendrier	2025 et au-delà
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'utilisation des bornes
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer les modes de circulation automobile plus respectueux de l'environnement
Annexes	



Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Acquisition de parcelles du centre-ville pour végétaliser et aménagement en espaces publics végétalisés
Action n°	6.2
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	Dans le cadre de sa politique de rénovation du centre-ville et de l'élaboration en cours du PSMV, il apparait nettement que les rues du centre-ville, à dominantes minérales, mériteraient d'être davantage végétalisées, ceci dans un objectif à la fois de valorisation des espaces extérieurs mais aussi de lutte contre les îlots de chaleur en proposant des espaces verts dans les différents quartiers. Ainsi, la Ville a délibéré en faveur du principe d'acquisition d'immeubles en centre-ville, compris dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, afin de se doter d'espaces verts répondant aux objectifs de rénovation du cœur de Ville.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir selon opportunité foncière
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Ville de Tournus uniquement annuel 15 000 € à mobiliser selon opportunité foncière
Calendrier	2025 et au-delà
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de préemptions réalisées Motif d'échec de préemption/non réalisation de projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmenter la végétalisation et créer de petits espaces publics paysagers dans le cœur de Ville de Tournus
Annexes	

Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Elaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) à Tournus
Action n°	6.3
Statut	Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Tournus
Description de l'action	La Ville de Tournus dispose d'un patrimoine immobilier important dont 7 monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historique, notamment le site Abbatial. L'entretien et la rénovation de ce patrimoine représentent un investissement très conséquent pour la collectivité qu'il convient d'anticiper au mieux en particulier dans un contexte d'adaptation du bâti aux changements climatiques. La réalisation d'un SDIE vient répondre au besoin de la Ville de Tournus. Ce schéma sera conduit par le CEREMA.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget de l'étude : Ville de Tournus 32 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville de Tournus 32 000 €
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	contrat avec le SYDESL pour bénéficier de l'action d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des gains d'énergies réalisés Nb de bâtiments entretenus Nb de bâtiments rénovés
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer la transition énergétique dans le bâti Développer la production d'énergies renouvelables
Annexes	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 071-200069698-20250410-ERD282025-DE

Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Pose de panneaux photovoltaïques sur le terrain de la Nièvre
Action n°	6.4
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lugny
Description de l'action	<p>En juin 2024, la commune de Lugny a acheté 5 conteneurs qui serviront de box aux associations de la Commune. Des ombrières photovoltaïques seront installées pour couvrir ces conteneurs (surface de 145 m² permettant de produire 28 kwh d'électricité). Cette installation doit permettre d'alimenter les bâtiments communaux dans un rayon de 2 km, à savoir la mairie, la bibliothèque municipale, les ateliers municipaux et l'école primaire.</p> <p>A ce jour, la commune procède à des consultations entreprises qui pourraient procéder à l'installation des panneaux sur les conteneurs. La faisabilité de ce projet est conditionnée par l'obtention des autorisations administratives (notamment d'urbanisme) correspondantes.</p> <p>Cet investissement accompagne la résilience du territoire et augmente son attractivité.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	55 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non établi
Calendrier	Echéance de réalisation à court terme < 2 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Suivi des gains d'énergies réalisés</p> <p>Nombres de Kwh consommés</p> <p>Nombre de kwh produits</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Construction d'une chaufferie bois
Action n°	6.5
Statut	Non mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lugny
Description de l'action	La commune souhaite mettre en place un réseau de chaleur : créer une chaufferie bois (déchetage) pour chauffer l'école Marcel-Pagnol, l'église, la bibliothèque, l'office notarial et peut-être le collège La Source.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	500 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non établi
Calendrier	Echéance de réalisation à court terme < 2 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des gains en matière de consommation d'énergie Nombre de bâtiments alimentés
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer la transition énergétique dans le bâti Développer la production d'énergies renouvelables
Annexes	

Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques
Action n°	6.6
Statut	Mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Albain
Description de l'action	La commune travaille avec le Sydesl sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques localisé route des barrières. La superficie de la toiture est de 150m ² environ
Partenaires	SYDESL
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune de Saint Albain : 50 000 €
Calendrier	Echéance de réalisation à court terme < 2 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des gains d'énergies réalisés Nombres de Kwh consommés Nombre de kwh produits
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer la transition énergétique dans le bâti Développer la production d'énergies renouvelables
Annexes	

Orientation stratégique	ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Action nom	Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer rural
Action n°	6.7
Statut	Non Mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Prété
Description de l'action	Construit en 1962, le foyer rural de la commune montre une présence d'amiante. Sa rénovation devient nécessaire et la commune envisage des travaux de désamiantage mais aussi la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget estimé : 800 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Echéance de réalisation à moyen terme : lancement des études pré opérationnelles concernant le désamiantage en 2027. A partir de là, démarrage des travaux suivi de la pose des panneaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des gains d'énergies réalisés Nombres de Kwh consommés Nombre de kwh produits
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer la transition énergétique dans le bâti Développer la production d'énergies renouvelables
Annexes	

